



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.10

3 octobre 1991

FRANCAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA 10^e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 26 septembre 1991, à 10 heures

Président : M. SHIHABI (Arabie saoudite)
puis : M. CORDOVEZ (Equateur)
(Vice-Président)

Allocution de Son Altesse Sérénissime le Prince Hans-Adam II von und zu Liechtenstein, Prince régnant et chef d'Etat de la Principauté de Liechtenstein

Déclaration du Président

Allocution de Son Altesse Royale le Prince Samdech Norodom Sihanouk, Président du Conseil national suprême du Cambodge

Allocution de Son Altesse le cheikh Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Emir de l'Etat du Koweït

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Asemoah (Ghana)

M. Giray (Turquie)

M. de Marco (Malte)

La séance est ouverte à 10 h 5.

ALLOCUTION DE SON ALTESSE SERENISSIME LE PRINCE HANS-ADAM II VON UND ZU LIECHTENSTEIN, PRINCE REGNANT ET CHEF D'ETAT DE LA PRINCIPAUTE DE LIECHTENSTEIN

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée va tout d'abord entendre une allocution du Prince régnant et chef d'Etat de la Principauté de Liechtenstein.

Son Altesse Sérénissime le Prince Hans-Adam II von und zu Liechtenstein, Prince régnant et chef d'Etat de la Principauté de Liechtenstein, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à S. A. S. le Prince Hans-Adam II von und zu Liechtenstein, Prince régnant et chef d'Etat de la Principauté de Liechtenstein. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Prince HANS-ADAM II (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, veuillez accepter tout d'abord mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à ces hautes fonctions. Nous sommes pleinement convaincus que vous vous acquitterez de vos responsabilités avec beaucoup de talent et d'efficacité. La délégation du Liechtenstein forme les meilleurs vœux de succès à votre intention et vous assure de tout son concours.

C'est un grand plaisir pour moi de rendre hommage aujourd'hui au Secrétaire général. Je tiens à le remercier sincèrement de l'amitié qu'il a manifestée à l'égard de mon pays, alors que nous n'étions pas encore Membre des Nations Unies. Ce fut un honneur pour nous de l'accueillir dans notre pays il y a quelques mois, et je tiens à le remercier une fois de plus d'avoir honoré le Liechtenstein de sa visite. Nous avons beaucoup d'admiration pour les grands talents de dirigeant dont il a fait preuve au cours des 10 dernières années en tant que Secrétaire général de cette organisation, et nous tenons à lui exprimer ainsi qu'à ses collaborateurs toute notre reconnaissance. En raison des changements profonds qu'a connus le monde, mais aussi grâce à ses efforts, les Nations Unies assument de plus en plus pleinement les responsabilités de maintien de la paix dans le monde, conformément aux intentions premières de leurs fondateurs. Nous savons tous,

Le Prince Hans-Adam II

bien entendu, que beaucoup d'autres efforts seront encore nécessaires pour apporter la paix et le bonheur à toutes les régions du monde.

Le Liechtenstein souhaite la bienvenue à la République de Corée et à la République populaire démocratique de Corée, qui sont devenues Membres de cette organisation le 17 septembre dernier. Nous sommes convaincus que l'admission de ces deux Etats correspond au principe d'universalité exprimé dans la Charte ainsi qu'aux vœux du peuple coréen qui souhaite voir s'accélérer le processus de réunification.

En outre, je félicite chaleureusement les Etats fédérés de Micronésie et la République des îles Marshall, ainsi que les Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie de leur admission aux Nations Unies en tant que Membres souverains et égaux.

En tant que représentant du plus petit Etat Membre des Nations Unies, je vous remercie d'avoir accepté le Liechtenstein l'année dernière en tant que Membre de cette organisation internationale. Il est très important d'être Membre des Nations Unies, en particulier pour les petits pays tels que le Liechtenstein. Les Nations Unies sont un lieu spécial de rencontre pour tous les pays, dont certains n'ont pas de représentants partout dans le monde. Le fait d'appartenir aux Nations Unies assure en outre une protection aux pays qui sont trop faibles pour défendre leur indépendance.

Tous les Etats n'ont pas la chance d'avoir des voisins tels que l'Autriche et la Suisse, qui ont respecté l'indépendance de la Principauté de Liechtenstein au cours des siècles. Je saisis cette occasion pour remercier ces deux pays de toute l'aide et de l'appui qu'ils nous ont apportés tout au long de notre histoire.

Récemment, nous avons assisté à des changements politiques rapides et presque révolutionnaires dans le monde. Les tensions entre l'Est et l'Ouest ont fortement diminué. L'Europe n'est plus divisée. Certains conflits régionaux n'ont jamais été aussi près d'être résolus. Ces événements forment la toile de fond des nouveaux défis que la communauté mondiale doit relever.

Le rôle des Nations Unies a changé, l'Organisation est entrée dans une nouvelle phase. Grâce à l'absence d'affrontements entre les grandes puissances, elle agit avec plus d'efficacité et peut se consacrer entièrement de la cause de la paix et de la sécurité.

Le Prince Hans-Adam II

Les petits Etats ont particulièrement besoin de protection et de sécurité. La Principauté de Liechtenstein estime, bien qu'elle ait la chance de jouir de la prospérité et de la sécurité, entourée par deux voisins qui ont toujours été neutres, que cette question la concerne directement. Le respect du droit international est notre seule protection. C'est pour ces raisons que nous sommes profondément attachés aux principes de l'égalité souveraine, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale des Etats. Nous n'étions pas Membre de cette organisation en 1989, mais nous appuyons sans réserve la résolution 44/21, dans laquelle l'Assemblée générale prie les Etats Membres notamment de régler leurs différends par des moyens pacifiques, d'adhérer aux principes de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples et de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Malheureusement, nous avons assisté à maintes reprises dans l'histoire de l'humanité à des agressions brutales commises par un pays contre un autre. L'agression commise par l'Iraq contre son petit voisin le Koweït n'est que le dernier exemple d'une longue série. Les pays épris de paix de ce monde doivent être reconnaissants aux Nations Unies et aux Etats Membres qui ont participé à l'action militaire contre l'Iraq, grâce à laquelle on a pu mettre fin à l'occupation et empêcher l'annexion permanente du Koweït. Le droit international a servi de parapluie à la réaction internationale face à la crise du Golfe, et les récents événements ont montré que le respect de ses règles est la seule protection dont bénéficient les petits pays. Espérons tous que cette crise aura marqué un tournant dans l'histoire de l'humanité, car aussi longtemps que les Nations Unies réagiront comme elles l'ont fait dans la crise du Golfe, ces agressions cesseront d'être une méthode attirante même pour les dictateurs les plus avides de pouvoir.

Malheureusement, nous savons tous que, même si nous réussissons à prévenir tous les actes d'agression, la paix et le bonheur ne s'installeront pas facilement dans le monde. Certaines des guerres les plus cruelles de ces dernières décennies ont été des guerres civiles. Pour expliquer pourquoi les guerres civiles se produisent, les hommes politiques et les historiens peuvent avancer de nombreuses raisons telles que des cultures, des langues ou des religions différentes qui ont du mal à coexister dans un seul Etat, des minorités opprimées ou simplement des différences politiques qui ne peuvent être réglées par des moyens pacifiques.

Le Prince Hans-Adam II

La solution à certains de ces problèmes peut être trouvée à l'intérieur de l'Etat si celui-ci respecte les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et s'il a des institutions démocratiques qui fonctionnent bien. Mais l'histoire nous apprend que même dans ces conditions-là, des guerres civiles peuvent éclater. Les droits de l'homme peuvent être violés à l'intérieur de pays par tradition démocratiques. Les institutions démocratiques peuvent s'effondrer. Il existe des situations où la coexistence pacifique entre différents groupes à l'intérieur d'un seul Etat semble impossible, quelle qu'en soit la raison. Ne devrions-nous pas, dans ces cas-là, nous efforcer de trouver d'autres solutions conformes au principe de l'autodétermination, plutôt que de risquer des guerres civiles cruelles et destructrices?

Je n'ignore pas que les Nations Unies ont toujours été prudentes, pour de bonnes raisons, quant au principe de l'autodétermination. Le fait d'encourager l'exercice du droit à l'autodétermination peut mener à davantage de guerres civiles encore et à la désintégration de certains Etats Membres. La non-ingérence dans les affaires internes des Etats Membres a certainement toujours été une ligne de conduite sage.

Le Prince Hans-Adam II

Néanmoins, nous devons accepter le fait que les frontières de presque tous les Etats Membres, dont le mien, n'ont pas été tracées conformément au principe de l'autodétermination. Elles sont le plus souvent le produit de l'expansion coloniale, de traités internationaux ou de guerres, et rarement les peuples ont été consultés quant au pays auquel ils souhaitaient appartenir. Mais même si on leur avait posé la question, une nouvelle génération pourrait être d'un avis différent. Les circonstances peuvent changer et des aspirations ne pas se réaliser.

Certes la majorité des Etats Membres est favorable en théorie à l'autodétermination. Mais l'application pratique de ce principe n'a pas été suffisamment étudiée à mon avis. D'habitude, la discussion commence à propos d'un cas concret lorsque les passions sont déjà attisées. Ne vaudrait-il pas mieux essayer d'arriver, entre Etats Membres, à un consensus minimum sur quelques principes directeurs, tandis que des efforts sont faits pour mettre en oeuvre le principe de l'autodétermination?

Pour que le plus grand nombre possible d'Etats Membres puissent les accepter, ces principes directeurs ou règles de conduite devraient prévoir une évolution prudente, allant par exemple du plus faible au plus haut degré d'autonomie avant que l'indépendance puisse être obtenue. Toutefois, l'indépendance n'est pas toujours la meilleure solution; elle peut parfois être un processus compliqué, voire traumatisant.

Je tiens à ce que les Membres sachent que j'ai l'intention de charger des experts de préparer une étude préliminaire de la question et d'en soumettre les résultats en temps opportun à l'Assemblée générale si cela est souhaitable. Une convention sur le modèle de la Convention européenne des droits de l'homme pourrait éventuellement couronner ces efforts. Je voudrais soulever certaines questions et faire quelques observations pour donner à l'Assemblée une idée générale de ce que pourrait être le schéma d'un tel instrument.

L'une des questions centrales sera de décider quelle entité peut bénéficier du droit à l'autodétermination. Plusieurs méthodes ont été envisagées par le passé. Il suffirait peut-être de fixer un minimum pour la superficie de la région et le nombre d'habitants en cause. Le fixer très bas aurait deux avantages. Premièrement, les minorités qui réclament

Le Prince Hans-Adam II

l'autodétermination accorderaient nécessairement les mêmes droits à leurs propres minorités; l'expérience montre qu'il arrive qu'elles répugnent à le faire, ce qui peut poser de nouveaux problèmes. Deuxièmement, fixer une faible superficie comme minimum conduirait à une décentralisation plutôt qu'à l'éclatement des Etats actuels, car pour les petits groupes et les petites régions l'indépendance ne serait pas toujours la meilleure solution.

Pour un Etat moderne, la décentralisation présente des avantages politiques et économiques. La décentralisation est certainement l'un des éléments clefs de la prospérité et de la stabilité politique de la Suisse, pays sans ressources naturelles, dont la population parle quatre langues différentes, et où les religions sont diverses et les partis politiques nombreux.

Une convention sur l'autodétermination pourrait prévoir plusieurs degrés d'autonomie avant que l'indépendance ne soit accordée à une région donnée, donnant ainsi à l'Etat central et à la région le temps de s'adapter à la situation nouvelle, avec pour résultat probable que la population préférera dans la plupart des cas l'autonomie à l'indépendance. Trois degrés d'autonomie pourraient être envisagés.

Le premier degré pourrait comporter l'élection de représentants pour la nouvelle région autonome et par conséquent la gestion, par ces représentants élus, des fonds alloués par le gouvernement central. Certains droits additionnels pourraient être octroyés en matière de culture et d'éducation.

L'étape suivante pourrait amener une certaine autonomie en matière fiscale. Il serait sans doute préférable que les impôts directs soient perçus par les régions alors que les impôts indirects, les droits de douane et autres taxes resteraient du ressort du gouvernement central. Un plan de compensation financière devrait alors être mis au point en tenant compte des revenus et des fonctions administratives des régions, lesquelles pourraient comprendre, par exemple, les forces de police et les tribunaux de première instance.

Le troisième degré d'autonomie pourrait correspondre à l'octroi de certains pouvoirs législatifs. On peut en étudier des exemples dans certains Etats décentralisés. A ce stade d'autonomie, la plupart des fonctions administratives de l'Etat central pourraient être transférées à la région,

Le Prince Hans-Adam II

à l'exception de la défense et des affaires étrangères. Des unités militaires régionales pourraient même être créées, à condition qu'elles soient intégrées dans le plan général de défense.

L'étape suivante de ce processus - si on le souhaite - serait la pleine indépendance.

Les Etats qui accepteraient les termes généraux d'une éventuelle convention sur l'autodétermination pourraient envisager de créer une commission internationale ou un tribunal comparable à la Commission européenne et au Tribunal des droits de l'homme, auxquels toutes les parties intéressées pourraient s'adresser en cas de conflit. Une telle approche permettrait de voir comment les principes directeurs sont appliqués en pratique et au besoin de les ajuster. D'autres Etats pourraient ensuite vouloir signer aussi la convention et un jour, peut-être, ces directives sur l'autodétermination deviendraient-elles des règles de droit international généralement acceptées à l'instar d'autres conventions.

Si nous nous penchons sur l'histoire de l'humanité, il semble que l'homme n'ait pas grand choix. Dans le passé, des Etats sont nés et ont disparu, des frontières ont été modifiées, et la même chose se reproduira dans l'avenir. Si nous examinons de plus longues périodes, nous voyons que les Etats ont une durée d'existence analogue à celle des êtres humains qui les ont créés. La durée d'existence d'un Etat peut couvrir de nombreuses générations mais il n'y a pas un seul Etat Membre des Nations Unies qui ait ses frontières actuelles depuis plus de 10 générations. Il pourrait être dangereux de tenter d'arrêter ces cycles qui apparaissent tout au long de l'histoire de l'humanité. Essayer de geler l'évolution humaine s'est souvent révélé futile par le passé et cela a probablement entraîné plus de violence que si ce processus avait été contrôlé pacifiquement.

En raison des progrès de la technique, les guerres civiles deviendront de plus en plus destructrices, non seulement pour ceux qui seront directement visés, mais aussi pour les Etats voisins et pour l'environnement mondial. La destruction possible d'une grande centrale nucléaire au cours d'une guerre civile est une perspective effrayante. Ne serait-il pas plus sûr de remplacer la force des armes par celle des votes, même si cela signifie l'avènement de nouveaux Etats?

Le Prince Hans-Adam II

En tant que représentant du plus petit et du plus jeune Etat Membre, je voudrais remercier l'Assemblée de m'avoir donné l'occasion d'exprimer mes vues sur une question controversée et de présenter quelques idées à ce sujet.

Le Liechtenstein est fier d'être Membre des Nations Unies, Organisation qui accorde la plus haute priorité au respect du droit international et des principes de sa Charte. Nous continuerons à appuyer tous les efforts que fait l'Organisation des Nations Unies pour instaurer la paix internationale et promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie S. A. S. le Prince Hans-Adam II, Prince régnant et chef d'Etat de la Principauté de Liechtenstein, de son allocution.

Son Altesse Sérénissime le Prince Hans-Adam II von und zu Liechtenstein, Prince régnant et chef d'Etat de la Principauté de Liechtenstein, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je voudrais attirer l'attention des délégués sur le fait que, dès le début de la présente session, vous avez tous exprimé le souci que les réunions commencent à l'heure prévue. Or, ce matin, cinq minutes après l'ouverture de la séance, 29 délégations seulement étaient à leur place. J'ai mentionné le fait et je les ai remerciées. J'espère que tous nos frères et soeurs voudront bien respecter l'horaire des séances afin que nous puissions accomplir nos travaux dans les délais prévus.

ALLOCUTION DE SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE SAMDECH NORODOM SIHANOUK, PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL SUPREME DU CAMBODGE

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Conseil national suprême du Cambodge, S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk.

Son Altesse Royale le Prince Samdech Norodom Sihanouk, Président du Conseil national suprême du Cambodge, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur d'accueillir à l'Organisation des Nations Unies le Président du Conseil national suprême du Cambodge, S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Norodom SIHANOUK : Le Conseil national suprême (CNS) du Cambodge a été créé dans le cadre du Plan de paix pour un règlement politique global du conflit au Cambodge, Plan adopté le 28 août 1990 par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et approuvé à l'unanimité par le Conseil de sécurité dans sa résolution 668 (1990) et par acclamation par notre assemblée générale, le 15 octobre 1990. Le Conseil est l'unique organe légitime incarnant la souveraineté et l'unité nationale du Cambodge et la seule source d'autorité pendant la période de transition jusqu'aux élections générales libres et équitables organisées, supervisées et contrôlées directement par les Nations Unies.

C'est en ma qualité de Président de ce Conseil national suprême et au nom du nouveau Cambodge uni, indépendant et souverain, et de son peuple, que j'ai l'honneur et le privilège de m'adresser aujourd'hui à cette auguste assemblée.

Le Président Sihanouk

Ma délégation accueille avec une profonde satisfaction votre brillante élection à la direction des travaux de cette quarante-sixième session de notre assemblée générale. Nous entendons ainsi rendre hommage à votre peuple et à votre pays, l'Arabie saoudite. Je suis heureux de vous exprimer mes plus chaleureuses félicitations. Nous sommes convaincus que votre expérience et votre compétence bien connues assureront le succès de nos travaux.

Permettez-moi également de rendre sincèrement hommage à S. E. M. Guido de Marco, éminent fils de Malte qui, par ses remarquables qualités de diplomate et sa sagesse, a dirigé avec succès les travaux de la quarante-cinquième session de notre assemblée générale.

Cette année, nous accueillons au sein de notre organisation sept nouveaux Etats Membres : la République de Corée, la République populaire démocratique de Corée, la République des îles Marshall, les Etats fédérés de Micronésie, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Le Conseil national suprême du Cambodge leur souhaite la bienvenue, adresse ses plus chaleureuses félicitations à leurs gouvernements et peuples et les assure de son désir d'établir avec eux des relations amicales et fructueuses. Leur présence dans notre organisation témoigne de la grande vitalité et du prestige croissant de l'ONU.

Monsieur le Secrétaire général, je voudrais saisir cette heureuse opportunité pour rendre chaleureusement hommage à Votre Excellence, notre distingué Secrétaire général, pour ses nobles et inlassables activités au service de nombreux pays et peuples qui sont confrontés à de graves difficultés. Sous la direction de Votre Excellence, l'ONU renaît et son prestige grandit grâce à la coopération active et fructueuse entre les Etats Membres et le Secrétariat. Nous saluons avec admiration les succès remportés par l'ONU sous la sage et courageuse direction de Votre Excellence.

Au moment où le peuple cambodgien voit enfin le "bout du tunnel" de ses misères et souffrances, nous, Cambodgiens, n'oublierons pas ce que vous-même et votre représentant spécial, M. Rafeeuddin Ahmed, avez réalisé avec ténacité, bonne volonté, foi, générosité et talent pour offrir au Cambodge et à son peuple toutes les chances possibles de recouvrer la paix et la liberté, dans le cadre d'une indispensable réconciliation nationale.

Le Président Sihanouk

Nous savons qu'après avoir tant travaillé et fait tant de sacrifices au service de l'ONU et des peuples dans le monde, vous avez décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat et de faire valoir vos droits à une retraite bien méritée. Cependant, notre Cambodge a la conviction que l'ONU et les peuples de cette planète ont encore un très grand besoin de vos services et de votre aide inestimable pour surmonter les difficultés existant dans certaines parties du monde. Aussi nous permettons-nous de formuler le souhait fervent que vous acceptiez de poursuivre votre mission plusieurs années encore. Nous sommes persuadés qu'un grand nombre d'Etats Membres vous renouvelleraient leur confiance pour la défense universelle des grands idéaux de paix et de développement auxquels tous les peuples sont profondément attachés. Bien entendu, le Cambodge respecte entièrement votre libre arbitre.

Monsieur le Président, après 12 années de guerre, de destruction et de souffrances, mon pays, le Cambodge, et son peuple sont unis à nouveau. Cette oeuvre monumentale a été obtenue grâce à l'aide et au soutien continus, durant plusieurs années, de tous les pays épris de justice et de liberté, véritables amis du Cambodge et de son peuple, et grâce à la volonté de tous les patriotes cambodgiens qui se sont rassemblés pour mettre un terme à la tragédie sanglante et destructrice du Cambodge entre 1970 et 1990. Une nouvelle ère de paix s'ouvre devant nous. Il est vrai que le chemin qui nous conduit à un avenir de réconciliation nationale, d'unité nationale et de développement général dans la paix est encore long, pénible et plein d'obstacles. Cependant, il est aussi rempli d'espoir et de la volonté de voir notre patrie rejoindre la place qu'elle mérite dans le concert des nations, de progresser et de se développer.

Les progrès obtenus à Jakarta et à Pattaya en juin, à Beijing en juillet, à Pattaya en août 1991, et tout dernièrement à New York, où les principaux problèmes relatifs au cessez-le-feu, à la cessation des aides militaires étrangères, à la démobilisation des forces armées, aux systèmes électoral et politique pour le Cambodge et à la déclaration des droits fondamentaux de l'homme ont été résolus, augurent bien de l'avenir. La Conférence internationale de Paris sur le Cambodge, qui reprendra ses travaux vers le 21 octobre prochain, va nous permettre de peaufiner et de signer l'Accord tant attendu sur le règlement global du conflit au Cambodge.

Le Président Sihanouk

L'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) sera bientôt en mesure d'aider le CNS à faire du Cambodge un Etat indépendant, avec son intégrité territoriale, une démocratie libérale, neutre, non alignée et amie de tous les pays qui respectent notre indépendance, notre intégrité territoriale et notre neutralité. Le CNS et l'APRONUC constituent les deux éléments clefs indissociables du Plan de paix de l'ONU pour le Cambodge.

Au cours des trois derniers mois, le Conseil national suprême du Cambodge a adopté, par consensus, de nombreuses et très importantes décisions sur les arrangements militaires et civils contenus dans les projets d'accord sur un règlement politique global. Cela a été obtenu grâce à l'esprit de compromis et de réconciliation nationale entretenu par tous les membres du CNS. Je rends hommage au patriotisme et aux idéaux de paix et d'union nationale des 11 autres membres du CNS, ainsi qu'à la confiance qu'ils placent en leur président élu, ce qui nous a permis de surmonter les grandes difficultés et de résoudre les importants problèmes posés aux réunions de Pattaya I, Beijing, Pattaya II et New York.

Au nom du Cambodge, de son Conseil national suprême et de son peuple, je voudrais exprimer notre profonde et sincère gratitude à tous les pays, peuples et personnalités, notamment à ceux de l'ANASE, de l'Australie, aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, aux deux coprésidents de la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge, au Secrétaire général de l'ONU et à ses éminents collègues. Sans leurs nobles efforts combinés et inlassables, nous n'aurions pu atteindre ce stade du processus de paix.

Je voudrais en particulier rendre respectueusement hommage à LL. MM. le Roi et la Reine de Thaïlande, au Gouvernement royal et au peuple de Thaïlande. Je voudrais leur renouveler notre plus profonde et éternelle gratitude pour leur constante compassion et leurs généreuses hospitalité, protection et assistance multiforme accordées à plus de 350 000 réfugiés khmers sur le territoire thaïlandais.

Je voudrais, enfin, exprimer ma gratitude à tous les pays qui ont bien voulu accorder asile à des milliers de réfugiés cambodgiens, ainsi qu'à toutes les organisations humanitaires de l'ONU, aux organisations gouvernementales et non gouvernementales de beaucoup de pays qui ont, depuis près de 13 ans déjà, accordé aide et assistance à nos infortunés compatriotes vivant dans les camps le long de la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge.

Le Président Sihanouk

Au moment où le Cambodge se prépare à un avenir plus stable et harmonieux, nous sommes confrontés actuellement à de graves inondations causées par des orages et pluies torrentielles. Les dommages causés par ce sinistre sont très importants et cela pèsera davantage sur nos efforts de reconstruction nationale. En réponse à l'appel que j'ai lancé le 23 août dernier pour une aide d'urgence à nos infortunés compatriotes victimes de cette calamité, un certain nombre de pays ont pris immédiatement des mesures pour venir à notre aide. Je voudrais exprimer nos sincères remerciements aux Nations Unies et à notre secrétaire général, à l'Australie, au Japon, aux Etats-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni, à la Thaïlande, à la Nouvelle-Zélande et au Viet Nam, ainsi qu'aux organisations internationales, qui ont immédiatement répondu à mon appel. Grâce à leur noble coopération, nous avons pu rétablir, dans une certaine mesure, une situation normale dans les régions affectées. Je lance un appel aux pays pouvant fournir d'autres aides à notre peuple; je les prie de bien vouloir le faire rapidement selon leurs possibilités.

Je voudrais saisir cette occasion pour attirer votre attention sur une question qui me préoccupe profondément. Depuis plusieurs années, la quasi-saturation du territoire cambodgien par des mines m'inquiète. Ces explosifs ont déjà mutilé un grand nombre de nos compatriotes, hommes et femmes, et constituent un danger permanent pour la vie de notre population. Aujourd'hui, je voudrais lancer un appel à l'interdiction de l'utilisation des mines dans le monde, à commencer par le Cambodge.

Nous avons assisté, l'année passée, sur notre planète, à des changements importants qui sont de bon augure pour l'avenir des relations internationales. La détente entre l'Est et l'Ouest continue de faire des progrès. Plusieurs nations ont acquis leur indépendance et leur liberté sans effusion de sang.

Pour sa part, le Cambodge adoptera une politique de neutralité et de non-alignement, de solidarité avec tous les peuples qui luttent contre l'injustice et la discrimination et pour la liberté, avec tous les pays qui s'engagent à respecter la Charte de l'Organisation des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont le droit à l'autodétermination, les cinq principes de coexistence pacifique et ceux du non-alignement.

Le Président Sihanouk

Ma délégation soutient chaleureusement les propositions sages et hautement patriotiques pour la réunification de la Corée, formulées par S. E. le maréchal Kim Il Sung, Président de la République populaire démocratique de Corée. Nous sommes heureux de constater que les contacts entre les deux parties de la Corée se sont multipliés en vue de la réconciliation nationale qui conduira, plus tard, à la réunification. Nous encourageons leurs efforts. Dès lors que la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée sont devenues Membres de notre organisation, nous espérons que le processus de la réunification s'accélérera. La Corée est un, mais non deux pays.

Ma délégation soutient les efforts du peuple palestinien visant à recouvrer ses droits nationaux fondamentaux. Nous espérons que très prochainement la conférence de paix se réunira et réussira, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité des Nations Unies, à assurer le droit de tous les Etats et peuples du Moyen-Orient, y compris la Palestine et Israël, de vivre dans la paix et la stabilité à l'intérieur de leurs frontières reconnues par la communauté internationale.

Ma délégation se réjouit des progrès faits pour les règlements des conflits en Afghanistan, au Liban, à Chypre et au Sahara occidental.

Nous accueillons également avec plaisir les progrès réalisés en Afrique du Sud devant aboutir au démantèlement de l'apartheid, et les négociations en vue d'y établir un régime démocratique et non racial.

Tout en travaillant à établir chez lui la paix dans la réconciliation nationale et à obtenir aussi rapidement que possible un règlement politique global de son problème conformément au plan de paix de l'Organisation des Nations Unies, le Cambodge apportera sa contribution active pour bâtir un monde meilleur où régneront la paix et la prospérité dans la justice et les libertés démocratiques

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président du Conseil national suprême du Cambodge de la déclaration qu'il vient de faire.

Son Altesse Royale le Prince Samdech Norodom Sihanouk, Président du Conseil national suprême du Cambodge, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

ALLOCUTION DE SON ALTESSE LE CHEIKH AL-AHMAD AL-JABER AL-SABAH, EMIR DE L'ETAT DU KOWEÏT

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de l'Emir de l'Etat du Koweït.

Le cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Emir de l'Etat du Koweït, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : A peu près à cette époque l'année dernière, S. A. le cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Emir de l'Etat de Koweït, s'est adressé à l'Assemblée générale en tant que combattant et défenseur de son pays, victime d'une invasion et occupé. Dans son allocution, il a sculigné et incarné en vérité le droit du Koweït à défendre son indépendance et à restaurer sa légitimité. Il a fait appel aux Nations Unies afin qu'elles assument leurs responsabilités envers un Etat Membre dont les droits avaient été violés.

Nous sommes heureux que, l'année dernière, l'Organisation des Nations Unies ait pleinement accompli son devoir. Aujourd'hui, après la restauration de la liberté, de la souveraineté et du Gouvernement légitime du Koweït, nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à S. A. l'Emir du Koweït, qui va avec fierté prendre la parole à l'Assemblée générale.

Au nom de l'Assemblée générale j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à l'Emir de l'Etat du Koweït, S. A. le cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le cheikh AL-SABAH (interprétation de l'arabe) :

"Au nom de Dieu clément et miséricordieux,
Louange à Allah, Dieu de l'univers."

Chers frères et amis, ces mots sont ceux de la Fatiha, la première sourate du Coran, le Livre sacré des musulmans. Allah est le Dieu de l'univers, des cieux et de la terre et de tout ce qui existe entre les deux. Il est le Dieu de toutes les choses et de tous les êtres vivants; il est le Dieu des hommes, quelles que soient leur race ou leur couleur. Il les a créés par la piété, nourris et élevés avec piété et leur a formellement prescrit la piété dans toutes les Saintes Ecritures et à travers les enseignements de ses prophètes. Nul homme ne peut prévaloir sur son semblable, ni une race sur une autre, ni une couleur sur une autre, si ce n'est par la piété et les bonnes actions.

Voilà, chers frères et amis, notre principe de base. Louange à Dieu qui, après tant de luttes et d'expériences amères, a guidé l'humanité pour se doter d'un tel forum où les Etats se réunissent sur un pied d'égalité pour travailler de concert afin d'établir le droit et la justice, faire régner l'ordre et la sécurité et réaliser la paix et la prospérité.

Tout récemment et aujourd'hui encore, la question de mon pays a été et continue d'être la preuve tangible de la volonté de la communauté internationale de réaliser ces objectifs, même au prix du recours à la force, puisqu'il semble que certains ne peuvent être convaincus de revenir sur leur erreur que par la force. Mais, comme cette affaire n'est pas encore tout à fait terminée, j'y reviendrai par la suite.

Pour l'heure, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer les chaleureuses félicitations de l'Etat du Koweït ainsi que mes meilleurs vœux personnels à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session. Votre vaste expérience et votre dévouement aideront sans nul doute à la réalisation des objectifs humanitaires de l'Organisation à l'aube de cette ère nouvelle.

Nous nous en réjouissons d'autant plus que vous représentez le Royaume frère d'Arabie saoudite, pays que le Dieu Tout-Puissant a honoré en en faisant le berceau de la révélation, le flambeau de l'Islam et le foyer des deux Lieux saints. L'Arabie saoudite a, tout au long de son histoire, soutenu le droit

Le cheikh Al-Sabah

et la justice au prix de grands sacrifices. Le Koweït, en tant que membre du Conseil de coopération des pays arabes du Golfe, considère votre élection comme une reconnaissance du rôle marquant que joue le Conseil dans l'arène internationale.

Au nom du peuple et du Gouvernement du Koweït, je voudrais également exprimer notre profonde reconnaissance à M. Guido de Marco, Président de l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session, pour le succès obtenu au cours de cette session grâce à la manière avisée dont il en a dirigé les travaux.

La reconnaissance profonde et les remerciements du peuple koweïtien comme les miens propres vont au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui traite avec sagesse, pondération, une patience inlassable et un dévouement sincère les questions confiées aux Nations Unies.

C'est avec plaisir que je félicite la République populaire démocratique de Corée, la République de Corée, les Républiques d'Estonie, de Lettonie, de Lituanie, des Etats fédérés de Micronésie et des îles Marshall à l'occasion de leur admission à l'Organisation des Nations Unies, ce qui reflète le rôle positif croissant joué par l'Organisation dans la solution des conflits régionaux. Nous formulons l'espoir qu'ils participeront efficacement à la réalisation des buts et objectifs des Nations Unies et à l'instauration de la paix mondiale.

Pour revenir à ce que j'ai dit l'an dernier du haut de cette même tribune à propos de l'épreuve que traversait mon pays - petit Etat pacifique bouleversé par l'agression iraquienne qui visait à l'effacer de la carte du monde -, je voudrais faire remarquer combien les choses ont changé depuis lors. Il y a un an, au moment où je prenais la parole ici, les hordes de l'agression souillaient le sol de mon pays. Aujourd'hui, chers frères et amis, je vous exprime la reconnaissance et les aspirations d'un peuple Membre de cette organisation internationale, peuple qui a recouvré son territoire, sa liberté et sa dignité grâce à la position de principe honorable que vous avez adoptée pour soutenir le droit et insister sur la restauration de la légitimité internationale.

Le cheikh Al-Sabah

L'histoire enregistrera cet événement comme une réalisation marquante de l'Organisation; les résolutions du Conseil de sécurité ont été prises grâce aux efforts collectifs de nombreux Etats qui ont réaffirmé l'objectif suprême des Nations Unies : maintenir la paix mondiale et préserver les générations futures du fléau de la guerre, objectif clairement défini par la Charte des Nations Unies. Cette action constitue un avertissement à tous ceux qui seraient tentés, mus par des ambitions fausses ou une vision cynique, d'agresser les autres, que les Nations Unies leur opposeront une ferme résistance.

Au nom du Koweït et de son peuple, je remercie tous les Etats qui ont accouru à notre secours et tous les peuples qui ont souffert pour nous, ainsi que les dirigeants qui, animés du souci de défendre le droit et la justice, se sont dressés contre la brutalité et la barbarie.

Au nom de chaque citoyen koweïtien, je remercie les milliers d'hommes et de femmes qui ont risqué leur vie sur terre, sur mer et dans les airs pour défendre un petit pays pacifique. Ils sont venus défendre les principes de la Charte des Nations Unies et se sont battus pour assurer à tous les Etats un avenir sûr et pour faire régner la paix dans le monde.

L'Organisation des Nations Unies - notamment le Conseil de sécurité, les institutions spécialisées et le Secrétaire général - et les Etats ayant participé aux mesures de défense du Koweït et des principes des Nations Unies, ainsi que chaque soldat qui a risqué sa vie pour nous défendre, ont tous acquis une place privilégiée dans l'histoire de notre pays et dans le coeur de notre peuple. Le Koweït, à lui seul, n'aurait jamais pu faire face à un ennemi doté d'une force écrasante et d'une cruauté sans bornes. Le Koweït a résisté par tous les moyens dont il disposait, et son peuple a fait preuve, face à l'envahisseur, d'une résistance et d'une fermeté qui lui ont valu l'admiration du monde entier. Des centaines de ses fils et filles sont tombés en martyrs ou ont été blessés.

Mais les séquelles les plus amères de l'agression sont le déchirement de la structure sociale du Koweït du fait d'actes d'intimidation et de barbarie qui ont dispersé les familles et semé dans les esprits la terreur, la

Le cheikh Al-Sabah

confusion et l'oppression; les actes injustifiés de vengeance pure n'ont épargné ni les vieillards, ni les femmes, ni les enfants. Il faudra certainement des efforts considérables et énormément de temps pour effacer ces séquelles psychologiques, chercher à en triompher ou du moins tenter d'en réduire les effets.

Le cheikh Al-Sabah

Dans le même contexte et au mépris de l'humanité tout entière, plusieurs milliers de personnes ont été faites prisonnières ou prises en otage et ont subi diverses formes de torture de la part des envahisseurs. Des milliers de ces prisonniers et otages sont toujours détenus par le régime iraquien, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité et du système de valeurs islamique, ainsi qu'au mépris total des engagements internationaux découlant de traités. Du haut de cette tribune, je voudrais lancer, au nom du Koweït et de son peuple qui a tant souffert, un appel à la conscience du monde pour que soit assurée la libération de ces prisonniers et otages et pour qu'il soit mis fin à leurs souffrances. Après tout, l'homme est la plus digne des créatures, et il est inadmissible d'utiliser des êtres humains comme des pions, comme un moyen de pression ou pour faire du chantage.

Mes chers frères et amis, vous avez devant vous quelques enfants koweïtiens qui représentent beaucoup d'autres enfants. Ils demandent votre aide afin d'assurer la libération de leurs pères, de leurs mères, de leurs frères ou soeurs toujours détenus par le régime iraquien, qui se sert d'eux comme moyen de pression et de chantage. Il s'agit là encore d'une tragédie humaine qui ne s'explique ni ne se justifie.

Il y a un an, lorsque j'ai essayé de décrire les pratiques inhumaines que le régime iraquien infligeait au Koweït et à son peuple, à ses institutions et à ses monuments, ainsi qu'aux citoyens de pays tiers qui vivaient paisiblement dans mon pays, j'ai été très prudent dans le choix de mes mots et expressions en évoquant, sur la base de rapports reçus de l'intérieur du pays, les conditions qui régnaient au Koweït occupé. Je l'ai fait afin d'éviter toute exagération et tout excès. Une fois le pays libéré, et que nous avons pu nous rendre compte par nous-mêmes quelle était la situation véritable, nous pouvons dire avec certitude que les dimensions réelles de cette tragédie dépassent de loin la fiction, et les fantaisies les plus épouvantables d'un romancier. Des mots comme "meurtre", "torture", "humiliation", "pillage" et "dévastation" ne suffisent pas vraiment pour décrire la situation réelle sur le terrain.

Il est étonnant que de tels crimes aient été commis alors que le XXe siècle touche à sa fin et que l'humanité s'efforce de mieux maîtriser l'univers en utilisant la science pour optimiser l'exploitation des ressources naturelles et pour combattre les fléaux sociaux, dans un effort humain

Le cheikh Al-Sabah

collectif visant à promouvoir une vie meilleure pour tous. Quant aux dirigeants iraqiens, ils tentent, tout en commettant ces brutalités en violation flagrante de la légitimité internationale, de se cacher derrière l'islam, aggravant ainsi leur crime déjà monstrueux en déformant un message sacré envoyé par Dieu qui sanctifie la vie sous toutes ses formes, humaine, animale et végétale. Le Coran et les paroles de notre prophète Mohammed - que la paix soit avec lui - contiennent de nombreuses expressions qui soulignent cette célébration de la vie.

Ceci dit, je préfère ne pas m'étendre longuement sur les atrocités et les crimes odieux commis par le régime iraquien, et dont les effets néfastes continueront à peser sur le Koweït et les régions environnantes pendant des décennies encore. Cette dévastation énorme a été constatée et continuera de l'être par les missions envoyées par les Nations Unies, les organisations régionales et la communauté scientifique. Cependant, malgré les dégâts considérables causés par l'invasion iraquienne à l'infrastructure physique du Koweït et malgré les crimes odieux commis contre l'homme et la vie sous toutes ses formes - comme le montre la mise à feu de 732 puits de pétrole - la reconstruction du Koweït est maintenant en bonne voie. Le processus de revitalisation est une opération immense qui représente un réel défi pour la volonté de l'homme et pour notre détermination de poursuivre la vie. Nous sommes confiants néanmoins qu'avec l'aide de Dieu et avec votre appui, nous saurons rétablir complètement notre infrastructure.

Le Koweït libre a de nouveau ouvert ses portes pour accueillir non seulement les Koweïtiens qui rentrent chez eux, mais aussi, conformément à sa tradition déjà ancienne, les étrangers, ouvriers, techniciens, médecins, enseignants et hommes d'affaires qui ont aidé à créer une société moderne où règne l'harmonie et où tout un chacun recevait une éducation et des soins médicaux. Entre-temps, étant donné son expérience, le peuple koweïtien est décidé à ne compromettre aucune de ses valeurs ni aucun de ses acquis. La démocratie, la primauté du droit, le respect des droits de l'homme et la participation à la richesse nationale par tous sont des principes fondamentaux auxquels nous nous attacherons encore plus scrupuleusement dans l'avenir.

Malgré tout ce qu'exige de nous la reconstruction de notre patrie, le Koweït continuera, dans la mesure de ses moyens, de fournir à d'autres pays

Le cheikh Al-Sabah

une aide au développement. Nous poursuivrons également notre coopération avec le Secrétaire général pour appuyer les programmes des Nations Unies visant à améliorer la condition humaine. Le Koweït appuiera fortement les efforts visant à réduire l'énorme écart économique qui sépare le Nord et le Sud.

Le cas du Koweït a clairement montré les paramètres d'un nouvel ordre naissant, basé sur la légitimité et le respect de la souveraineté des Etats. Il est urgent de trouver, dans le cadre de ce nouvel ordre, une solution à la question palestinienne sur la base de l'application de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, solution qui mettra une bonne fois pour toutes un terme honorable à la tragédie du peuple palestinien. Nous espérons que les efforts actuellement déployés en vue de tenir une conférence de paix seront couronnés de succès et que les objectifs envisagés seront atteints. Il en est de même pour le Liban frère qui mérite vraiment notre plein appui à tous pour atteindre la stabilité. A cette fin, nous devons tous oeuvrer sincèrement à l'application de la résolution pertinente du Conseil de sécurité le concernant.

A notre avis, le règlement du problème palestinien et du problème libanais apportera la paix et la stabilité dans tout le Moyen-Orient.

Le Koweït poursuit une politique d'harmonie et de paix inspirée par le droit international. Et ce nouvel ordre mondial, dont nous nous proposons de consolider les fondements, se base sur la force du droit et la légitimité internationale, et le recours aux pouvoirs prévus dans la Charte des Nations Unies pour imposer la paix.

Le Koweït libéré maintiendra la politique qu'il a toujours poursuivie dans le passé, à savoir une politique de rapprochement par l'amitié et la promotion de la paix, avec cette seule différence qu'aujourd'hui notre engagement pour la paix est plus profond et plus grande notre confiance dans le nouvel ordre mondial qui soutient la justice, préserve les droits et favorise le bien-être et la paix.

La paix est l'essence de toutes les fois révélées divinement. C'est le message de notre religion. Les lettres qui forment les deux mots arabes As-salam - la paix - et Al-Islam sont les mêmes, et le Coran reflète cet appel universel :

Le cheikh Al-Sabah

"Ho, les croyants! Entrez à plein dans la Soumission; et ne suivez point les pas du Diable. Oui, il est pour vous un ennemi déclaré."

(Le saint Coran, II, 208)

Chers frères et amis, j'ai commencé ma déclaration en vous remerciant tous, et je conclurai en réitérant les mêmes sentiments de reconnaissance et de gratitude à vous tous. Que la paix soit avec vous tous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie l'Emir de l'Etat du Koweït de la déclaration importante qu'il vient de faire et je le remercie très sincèrement des propos aimables que Son Altesse a adressés au Royaume d'Arabie saoudite et à moi-même.

Le cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Emir de l'Etat du Koweït, est escorté hors la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. ASAMOAH (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation ghanéenne, de vous féliciter de votre élection aux plus hautes fonctions de l'Assemblée générale et, partant, de notre organisation. Votre expérience et vos qualités de diplomate chevronné sont autant de garanties du succès de votre mission. Les relations étroites et cordiales qui existent entre nos deux pays ajoutent à notre plaisir de vous voir présider les travaux de cette session. Vous pouvez compter sur notre concours à tout moment.

Je tiens également à bien marquer combien nous avons apprécié le dévouement avec lequel votre prédécesseur s'est acquitté de ses fonctions pendant tout son mandat. Nous avons eu l'occasion de travailler en étroite coopération avec M. Guido de Marco lorsqu'il était président du Groupe des 77, et nous aimerions dire que nous avons été frappés par sa maîtrise des questions complexes de la diplomatie multilatérale et par son habileté à dégager un consensus à partir de positions apparemment irréconciliables.

La dernière fois que nous nous sommes réunis dans cette salle pour méditer sur la situation internationale, les grands espoirs de paix et de développement qu'avait suscités le relâchement des tensions de la guerre froide risquaient d'être balayés par la menace de guerre dans le Golfe. En dépit des appels du monde entier en faveur d'un règlement pacifique du conflit, la guerre malheureusement a éclaté.

On n'a pas encore pleinement évalué les dommages que la guerre a causés à l'homme et à son environnement. Les conséquences immédiates de la guerre - de nombreux morts, les souffrances indicibles des familles des disparus, les personnes déplacées et dépossédées, la détérioration sans précédent de l'environnement que les brasiers du Koweït causent à la région - attestent de la fragilité d'un monde qui bâtit la paix sur la seule force ou uniquement sur le concept de la dissuasion. Le fait que cette guerre a pu éclater rappelle à chacun d'entre nous que la route conduisant à la paix et à la sécurité internationales est encore longue. Nous sommes contraints de travailler avec diligence pour mettre en place un ordre international véritablement juste, fondé sur les nobles principes consacrés dans la Charte de notre organisation, un ordre jouissant de la plus grande légitimité.

M. Asamoah (Ghana)

L'heure a sonné pour un tel ordre. La fin des divisions idéologiques mondiales a suscité de nombreux espoirs. En Europe de l'Est, des masses jusqu'aux dirigeants, on aspire à une plus grande interaction salutaire avec le reste du monde.

En signant, le 31 juillet dernier à Moscou, le Traité START visant la réduction de leurs stocks de missiles balistiques intercontinentaux, le Président Bush et le Président Gorbatchev ont grandement contribué au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Nous les en félicitons et nous les engageons à persévérer pour entraîner tous les Etats nucléaires avec eux afin de débarrasser notre monde de ces armes meurtrières et nous protéger de leur prolifération ou de leur fabrication par d'autres.

L'Allemagne unifiée a retrouvé sa place dans le monde, et elle est prête à devenir un important facteur de paix et de développement. Les peuples du Yémen ont laissé derrière eux des années de malentendus et ils sont maintenant unis en un seul pays, la République du Yémen. La Namibie indépendante a raffermi sa liberté politique de Membre actif de l'Organisation mondiale.

A la présente session, nous avons assisté à l'admission de sept nouveaux Membres à l'Organisation en tant qu'Etats souverains et indépendants. Nous saisissons cette occasion pour leur souhaiter une chaleureuse bienvenue. Nous partageons leur fierté et leurs aspirations. Nous espérons que l'Organisation dont ils sont devenus Membres fournira à la République populaire démocratique de Corée et à la République de Corée un nouveau forum de dialogue et d'échange de vues, préparant ainsi la voie à l'unification des deux Corée.

Les forces du changement que la fin de la guerre froide a libérées continuent à faire sentir leur impact un peu partout dans le monde. Le conflit en Angola semble toucher à sa fin. Au Cambodge, l'impulsion donnée par le Plan de paix des Nations Unies s'accélère. En Afghanistan et en El Salvador, les premiers pas vers la paix ont de toute évidence été faits.

Nous devons nous féliciter aussi de l'initiative du Président Bush pour arriver à une paix durable à Chypre. La situation de "ni paix, ni guerre", si elle est préférable à une guerre ouverte, ne peut pas durer éternellement. Nous engageons toutes les parties en jeu à coopérer à cette louable initiative.

Sous l'égide des Nations Unies, le Sahara occidental, espérons-le, est entré dans la phase finale d'une solution définitive. Nous engageons les deux

M. Asamoah (Ghana)

parties à donner une chance au programme parrainé par les Nations Unies pour amener la paix dans la région.

Au Libéria, les efforts de l'ECOMOG, le Groupe d'observateurs militaires de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEEAO) ont permis d'arrêter les tueries insensées qui menaçaient de déchirer le pays. Nous demandons à la communauté internationale d'apporter son soutien matériel et financier à cet effort international. Mais avant tout, nous en appelons aux dirigeants des diverses factions au Libéria pour qu'ils règlent leurs différends sans recourir aux armes.

Au Moyen-Orient où la crise semblait insoluble, certaines initiatives importantes commencent à susciter une réaction. On sait très bien qu'une paix durable ne pourra être obtenue qu'avec la participation de toutes les parties, dont l'Organisation de libération de la Palestine, au processus de négociation.

L'esprit de coopération et de dialogue qui l'a emporté sur le climat d'affrontement et de récriminations mutuelles a offert aux Nations Unies de nouvelles possibilités. Le rôle plus important que l'Organisation est appelée à jouer dans les efforts des Etats Membres pour donner des fondements solides à la paix et au développement est à la fois novateur et passionnant. Nous tenons à bien marquer combien nous apprécions le travail accompli par notre Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, et son équipe de collaborateurs dévoués à la cause de la paix et du développement mondial. Bien que la fin de la guerre froide ait été bénéfique pour la cause de la paix partout dans le monde, il reste encore beaucoup à faire pour garantir cette paix.

S'agissant des pays auxquels certaines grandes puissances ont imposé un blocus économique, nous tenons à déclarer que la fin de la guerre froide exige une expansion de la détente, du dialogue et de la concertation pour que toutes les nations puissent devenir partie d'une famille mondiale où personne n'est puni pour avoir des vues contraires aux conceptions dominantes en matière de gouvernement et de gestion économique.

Aujourd'hui, l'Afrique du Sud frappe à la porte pour qu'on lui permette de rentrer dans le concert des nations. L'abrogation, en théorie du moins, des piliers législatifs de l'apartheid, montre que ce dernier est en cours de démantèlement. L'élimination de cette loi odieuse qu'était le Population Registration Act a laissé entrevoir la possibilité d'une égalité fondamentale

M. Asamoah (Ghana)

en Afrique du Sud. Cependant, le peuple sud-africain attend toujours de voir s'instaurer un climat propice à des négociations libres et fructueuses. Les révélations récentes concernant une aide militaire et financière clandestine apportée par le régime du parti national au mouvement Inkatha et la violence encouragée par l'Etat contre les membres de l'African National Congress ont confirmé nos doutes, maintes fois exprimés, quant à la volonté absolue du régime d'éradiquer l'apartheid.

M. Asamoah (Ghana)

C'est avec beaucoup de regret et une grande préoccupation que le peuple et le gouvernement du Ghana constatent que certains Etats Membres des Nations Unies ont décidé unilatéralement de suspendre les mesures convenues et adoptées par consensus par notre organisation dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructives en Afrique australe, adoptée le 14 décembre 1989 lors de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il a souvent été dit que les résolutions de l'Assemblée générale n'ont pas d'effet contraignant et qu'elles ne sont que des recommandations adressées aux Etats Membres. Cependant, la crédibilité de l'Organisation exige que les Etats Membres s'efforcent de respecter des conclusions adoptées démocratiquement.

Nous attendons de cette session qu'elle arrive à des conclusions qui décourageraient toute tentative de perpétuer l'apartheid sous quelque forme que ce soit. Nous devons manifester clairement notre répugnance pour le racisme et la discrimination raciale sous n'importe quelle forme. Nous devons rappeler sans répit au régime raciste notre détermination d'assurer l'élimination de l'apartheid. Il s'agit d'une responsabilité morale à laquelle nous ne pouvons nous soustraire. En même temps, nous ne devons pas oublier les massacres insensés au Mozambique par l'Afrique du Sud de l'apartheid. Nous devons faire tous les efforts pour obtenir la coopération des rebelles de la Résistance nationale mozambicaine (RENAMO) dans la recherche de la paix.

Les manifestations de rivalité ethnique, particulièrement en Europe, mettent à l'épreuve l'esprit de tolérance et de compréhension mutuelle qui devrait caractériser la fin de la guerre froide. Nous nous félicitons des efforts déployés pour ramener la paix dans l'Etat ami de Yougoslavie. De la même façon, nous estimons que des accords satisfaisants devraient être réalisés en vue de garantir la paix en Union des Républiques socialistes soviétiques. Cette paix, nous l'espérons, sera basée sur la nécessité de préserver les liens fraternels qui unissent les républiques de ce grand pays. Le désordre global ne pourrait qu'être encouragé s'il apparaissait que le reste du monde soutient les forces de l'anarchie et de la désunion dans ce pays.

Bien que nos efforts de désarmement et de solution pacifique des conflits régionaux doivent se poursuivre, ces efforts en soi ne peuvent offrir de

M. Asamoah (Ghana)

solutions durables si nous ne nous attaquons pas à une autre menace fondamentale à la paix et à la sécurité internationales, à savoir la pauvreté dans le monde.

Les statistiques sur la pauvreté dans le monde fournies par un certain nombre d'institutions, dont celles du système des Nations Unies, telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Département des affaires économiques et sociales internationales des Nations Unies (DIESA), continuent d'être préoccupantes. Dans son ouvrage Les Perspectives économiques mondiales et les pays en développement en 1991, la Banque mondiale a démontré de façon convaincante l'interdépendance croissante des économies des pays industrialisés et des pays en développement. Pour leur part de 70 % du commerce et de la production sur le plan mondial, les pays industrialisés dépendent des pays en développement pour un quart de leurs exportations, un cinquième de leur consommation de produits de base et près de la moitié de leurs approvisionnements en pétrole. Soixante pour cent du commerce extérieur et 47 % des produits de base des pays en développement sont fournis aux pays industrialisés. Et pourtant, 70 % du revenu mondial est produit et consommé par 15 % de la population mondiale dans les pays industrialisés. La concurrence imposée à 85 % de la population mondiale pour les 30 % restants du revenu mondial ne laisse qu'un revenu moyen annuel de 300 dollars par habitant aux 41 pays les moins avancés. Ce qui est en contraste frappant avec le revenu annuel moyen de 14 500 dollars par habitant dans les pays industrialisés.

L'impact des innovations technologiques dans les pays industrialisés accroîtra certainement cet écart. Les évaluations des agences internationales signalent les dangers de cette disparité sans cesse croissante. Dans ses perspectives globales de l'économie mondiale jusqu'à l'an 2000, DIESA prévoit la prévalence d'un état de déséquilibre, avec des déséquilibres internes et externes dans la plupart des régions. La Banque mondiale indique que la croissance divergente observée dans les années 80 se poursuivra sans doute dans les 10 années à venir. Et la Commission économique pour l'Afrique a déjà décrit les années 80 comme une "décennie perdue" pour les Etats membres de la région.

M. Asamoah (Ghana)

Les 85 % de la population mondiale qui vivent avec 30 % du revenu mondial ne demandent pas la charité au 15 % restants. Nous reconnaissons notre responsabilité pleine et entière pour notre propre développement. Il est clair que dans bien des cas, certains d'entre nous ont réalisé en quelques décennies ce que les pays industrialisés ont mis des siècles à accomplir. Certains ont adopté des mesures de réforme et de restructuration économiques politiquement et socialement difficiles. Le facteur croissant des influences externes qui échappent à notre contrôle a cependant freiné ces efforts.

L'ordre économique international, y compris les accords financiers et commerciaux mondiaux, que nous connaissons depuis notre indépendance, continue d'exploiter nos économies. Nos mesures de réforme et de restructuration ont, dans la plupart des cas, entraîné une augmentation de la production et de la productivité, mais avec une diminution des recettes. Les termes défavorables de l'échange, marqués par la chute des prix des produits de base, et la hausse des prix des biens et services industriels, associés à des déficits fiscaux élevés dans les pays industrialisés et des taux d'intérêt internationaux élevés, ont fait du service de la dette le fardeau principal de nos économies fragiles. Dans une situation où 45 à 80 % de nos recettes d'exportation sont consacrés au service de la dette, la perspective de voir beaucoup de nos économies régresser vers un état de subsistance n'est pas une spéculation gratuite.

L'inquiétude manifestée, via l'Assemblée générale, par la communauté internationale au sujet de la dégradation rapide de l'environnement planétaire et de la menace des stupéfiants devrait nous encourager à revoir nos styles de vie et nos modèles de développement. Alors que dans les pays industrialisés la prospérité est à la source de la dégradation écologique, c'est la pauvreté, dans les pays en développement, qui explique ce même état de choses.

L'appauvrissement de la couche d'ozone qui conduit au réchauffement de la terre est la conséquence directe de l'industrialisation dans les pays développés. Dans les pays en développement, la nécessité de tirer une maigre existence de la terre et de l'eau s'est traduite par la désertification et la pollution. La Déclaration de Beijing de juin de cette année a reconnu à juste titre que les inégalités dans les relations économiques internationales actuelles non seulement ont freiné le développement économique des pays en

M. Asamoah (Ghana)

développement, mais ont également sapé leur capacité de participer aux efforts écologiques globaux. La résolution 44/228, adoptée l'an dernier par l'Assemblée générale, prévoyait des directives pertinentes pour les discussions générales sur le transfert de technologie et des ressources financières, et devrait inspirer judicieusement nos discussions avant et pendant la Conférence internationale sur l'environnement et le développement.

Encore fois, c'est la pauvreté dans les pays en développement qui explique en grande partie le recours au trafic de stupéfiants. Le Ghana s'est associé, sans hésitation, à la lutte internationale contre la menace des stupéfiants. Nous avons promulgué des lois qui prévoient des sanctions sévères, y compris la confiscation des biens, d'importantes amendes et de longues peines d'emprisonnement. Nous avons également adopté des mesures pour aider à la réhabilitation des toxicomanes et pour décourager la production et l'emploi des stupéfiants. Nous sommes, cependant, conscients du fait que le succès des efforts globaux dépend d'une croissance générale équilibrée de l'économie mondiale.

Un monde qui désire sincèrement la paix devra reconsidérer son attitude à l'égard des déséquilibres économiques mondiaux. La pauvreté est l'ennemi sinistre de la paix. Dans le cadre des gains découlant de la fin de la guerre froide, nous devons nous efforcer de modifier l'ordre économique international injuste. Pour commencer, les pays en développement doivent être allégés du fardeau de la dette. Le capital de la dette autant que son service doivent être réduits ou éliminés complètement. Les recommandations du groupe d'experts du Secrétaire général sur la dette de l'Afrique devraient être sérieusement étudiées. De plus, toutes les mesures permettant de stabiliser les prix des matières premières et de promouvoir le transfert de ressources financières et de technologie dans l'intérêt mutuel des pays industrialisés et en développement devront être prises.*

* M. Cordovez (Equateur), Vice-Président, prend la présidence.

M. Asamoah (Ghana)

Il est important de souligner les liens étroits qui existent entre le développement politique et le développement économique au niveau international, et d'insister sur la nécessité qu'il y a à utiliser pleinement la situation internationale favorable du moment pour jeter les fondements d'une paix durable. Il est tentant pour certains de considérer l'effondrement idéologique de l'Europe de l'Est comme une victoire pour un système économique mondial inéquitable, qui condamne la majorité du monde à la pauvreté. On a fait observer, plus d'une fois, que les pays industrialisés n'ont pas besoin des pays en développement. Rien n'est moins vrai. Les pays en développement ne possèdent peut-être pas les arsenaux de destruction qui attirent l'attention, mais nous sommes une partie essentielle d'un monde commun interdépendant.

Cette interdépendance mène à une solidarité et une coopération accrues. Et nulle part cette réalité n'a été reflétée de façon plus poignante que dans la Déclaration d'Accra du Mouvement des pays non alignés qui examine un monde en transition passant progressivement de la diminution des affrontements à une coopération croissante. Reconnaisant que les nouvelles perspectives de paix exigent de nouvelles stratégies de coopération, le Mouvement des pays non alignés, qui est aujourd'hui le Conseil de la majorité, s'engage à faire tout ce qu'une telle coopération requiert de ses membres, car nous ne demandons que ce qui nous est dû en toute justice et en toute équité.

La Déclaration d'Accra met tout particulièrement l'accent sur l'élimination de la pauvreté, de la faim, de la malnutrition et de l'analphabétisme. Elle prie instamment la communauté internationale de mobiliser sa volonté, sa détermination et ses ressources pour combattre ces ennemis de l'humanité. A cet égard, la Déclaration demande qu'une attention spéciale soit accordée aux problèmes monumentaux de l'Afrique, que le monde ignore à ses risques et périls.

La perception qu'ont les Non-Alignés d'un nouveau système de relations internationales repose sur les principes de la Charte des Nations Unies; c'est un système dans l'élaboration duquel le Mouvement des pays non alignés se doit de jouer un rôle plus important et plus efficace, si l'on veut que ce nouveau système puisse acquérir sa légitimité et soit accepté.

M. Asamoah (Ghana)

Le nouvel ordre mondial n'exige pas la capitulation du tiers monde devant quelque superpuissance que ce soit, même dans un monde unipolaire, et le Mouvement des pays non alignés n'a pas de place dans ses rangs pour ceux dont l'ambition est d'être sous la tutelle des superpuissances. A Accra, le Mouvement des pays non alignés a réaffirmé la pertinence continue du mouvement en tant que libre association d'Etats souverains et indépendants qui reconnaissent qu'il existe des préoccupations politique et économiques particulières au tiers monde qui doivent être reflétées sur le plan international. Dans le cadre de notre ordre du jour, la Conférence a inscrit la promotion d'un pluralisme politique et le respect des droits de l'homme, quoi que puissent dire en sens contraire certains de ses détracteurs. Cependant, il ne convient pas de faire de la promotion de ces valeurs de nouvelles conditions préalables à l'instauration d'une coopération économique internationale. Et il faut bien reconnaître que la notion de développement n'est possible que si ces valeurs reposent sur un fondement historique.

Dans la perception qu'ont les non-alignés d'un nouvel ordre mondial, il conviendrait de façon urgente d'introduire une nouvelle vigueur dans le dialogue Nord-Sud. Le Groupe des 77, que le Ghana a l'honneur de présider cette année, se trouve prêt à s'engager dans des négociations constructives avec les pays en développement fondées, nous l'espérons, sur l'objectif commun d'établir un ordre économique international juste et équitable, de façon à permettre à chacun de réaliser ses aspirations légitimes à un meilleur niveau de vie.

La Déclaration d'Accra du Mouvement des pays non alignés n'est pas seule à reconnaître la primauté du développement pour assurer la paix et la sécurité internationales. Dans son rapport sur le développement dans le monde, 1991, la Banque mondiale rend compte de façon frappante de l'état d'esprit de l'époque, en ouvrant son rapport de 290 pages par la phrase suivante : "Il n'est pas, pour l'espèce humaine, de défi à relever aussi important que celui du développement". Dans sa nouvelle encyclique "Centesimus Annus", le pape Jean-Paul II se fait l'écho de la même opinion, lorsqu'il dit :

"... la paix a un nouveau nom : c'est le développement. Tout comme il y a une responsabilité collective pour éviter la guerre, il existe une responsabilité collective pour promouvoir le développement."

M. Asamoah (Ghana)

En nous acquittant de cette responsabilité collective, ne laissons pas certains d'entre nous se contenter de harceler et de critiquer, de se comporter en parasites et en paresseux, cherchant seulement à consommer ce que d'autres ont produit. Les pays en développement demandent seulement le droit au développement dans le cadre d'un ordre économique international juste. C'est là aussi une question vitale si l'on veut instaurer un monde pacifique.

M. GIRAY (Turquie) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un grand plaisir de féliciter l'Ambassadeur Samir Shihabi pour son élection à cette haute charge de président de l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session. Ses qualités de diplomate accompli nous sont bien connues en Turquie où il a représenté l'Arabie saoudite d'excellente façon pendant de nombreuses années. Son pays a apporté une grande contribution à la paix et à la stabilité dans notre partie du monde et je suis certain que sous sa sage direction, il en sera de même pour l'Assemblée générale à l'échelle mondiale.

J'aimerais également rendre hommage à M. Guido de Marco, Président de la quarante-cinquième session, pour la manière remarquable dont il a conduit les débats de l'Assemblée générale au cours d'une année riche en événements.

Cette session de l'Assemblée générale marque une étape historique dans la consolidation future de l'universalité des Nations Unies, avec l'admission en tant que nouveaux Membres de la Lettonie, de la Lituanie, de l'Estonie, des îles Marshall, des Etats fédérés de Micronésie, de la République de Corée et de la République démocratique populaire de Corée. Ma délégation est heureuse et fière de leur souhaiter la bienvenue dans la famille mondiale et nous croyons que cette communauté sera enrichie et renforcée par leur contribution à la réalisation des idéaux des Nations Unies.

Depuis l'automne de 1990, lorsque la session précédente de l'Assemblée générale commençait ses délibérations, les changements en Europe ont continué d'intervenir à un rythme rapide pendant la période importante marquée tout particulièrement par les révolutions en 1989 en Europe centrale et en Europe de l'Est et par les événements qui ont conduit à l'unification pacifique de l'Allemagne. Sur toute la moitié orientale du continent, les progrès en direction de la démocratie et d'une réforme économique, bien qu'inégaux, ont été encourageants. Le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a posé de nouveaux jalons, en novembre 1990,

M. Giray (Turquie)

lorsque les Etats participants se sont réunis et ont signé la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, marquant la fin de la guerre froide et s'engageant à oeuvrer en faveur d'une nouvelle architecture européenne. L'action internationale couronnée de succès, sous les auspices des Nations Unies, qui visait à repousser l'agression et à rétablir la souveraineté du Koweït, a montré que cette organisation mondiale en était arrivée à bien assumer ses fonctions en tant que principal véhicule pour résoudre les différends et renforcer la paix et la stabilité mondiales.

M. Giray (Turquie)

En s'acquittant de ces fonctions, notre organisation a eu la chance d'avoir pour Secrétaire général M. Javier Pérez de Cuéllar, homme d'Etat éminent d'une grande intégrité et d'un total dévouement aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies. Après de nombreuses années de service en tant que premier fonctionnaire international, il peut contempler ses 10 dernières années d'activité avec une fierté et une satisfaction justifiées. En Turquie, nous n'oublierons jamais son attachement aux principes de la Charte et son impartialité.

Avec la fin de la guerre froide en Europe et la conclusion des traités sur les forces armées classiques en Europe et START, le monde est entré dans une période de transition prometteuse. Notre époque offre de grandes possibilités. La menace de destruction nucléaire pèse à présent moins lourdement sur l'humanité. Les nombreux conflits locaux, qui étaient si difficiles à résoudre à cause des rivalités de la guerre froide, deviennent de plus en plus susceptibles d'aboutir à des solutions où les Nations Unies joueront un rôle de plus en plus considérable. Une Organisation des Nations Unies renforcée et répondant à notre attente en cette nouvelle ère de changement appelle une organisation plus rationalisée et plus efficace. A cette fin, nous devons poursuivre nos efforts visant à restructurer l'Organisation des Nations Unies conformément aux demandes en matière d'efficacité opérationnelle. Une telle restructuration devrait naturellement inclure la réforme de l'Assemblée générale. A cet égard, je tiens à mentionner la contribution remarquable de M. de Marco au cours de sa présidence de l'Assemblée générale. Je suis certain que la réforme de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions continuera sous la présidence de M. Shihabi et que cette instance universelle deviendra un miroir plus fidèle de la communauté des nations et de ses aspirations collectives.

La période de transition que traverse notre monde, bien que chargée de promesses, n'est pas exempte de risques et d'incertitudes qui représentent des défis auxquels il faut répondre avec succès si nous voulons instaurer l'ordre international meilleur que nous envisageons. La crise du Golfe a montré clairement la nouvelle détermination de la communauté mondiale de ne pas tolérer l'agression et la violation du droit international. Cette nouvelle

M. Giray (Turquie)

détermination doit être maintenue et renforcée. La limitation des armements et le désarmement représentent un domaine important où l'élan actuel doit se poursuivre et s'accroître.

Au fur et à mesure que le nouvel esprit de coopération se développera et s'enracinera plus profondément, l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies augmentera également. Le règlement des différends actuels par le dialogue et la négociation, plutôt que par le recours à la force, sera facilité. Nous pouvons ainsi espérer une accélération du processus global de limitation et de réduction des armements auquel nous devons tous contribuer pleinement.

Je fais allusion ici à l'extension au domaine des armes classiques des processus de limitation et de réduction des armements, notamment dans des zones régionales et intercommunautaires où la course aux armes classiques est un facteur important dans l'aggravation des tensions et le renforcement de la méfiance mutuelle.

Un autre domaine où nous voulons que l'Organisation des Nations Unies soit plus active est celui de la protection de l'environnement. Nous sommes de plus en plus conscients partout que la qualité de vie des générations futures et, peut-être, leur survie même, dépendent de ce que nous faisons maintenant pour protéger et préserver notre environnement commun. C'est dans cet esprit que la Turquie se prépare en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et, 20 ans après Stockholm, nous escomptons que ladite conférence sera un nouveau jalon important dans les activités toujours plus importantes des Nations Unies dans le domaine de l'environnement.

La promotion au plan mondial du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de l'individu est une tâche prioritaire qui mérite de retenir un plus grand intérêt de la part des Nations Unies dans un environnement international changeant. Il existe un lien direct entre le degré de protection des droits de l'homme et le degré de démocratisation dans les sociétés. Puisque les démocraties sont moins tentées de suivre un aventurisme agressif, la paix mondiale et la stabilité internationale ne peuvent reposer sur des fondations plus solides que si le strict respect des droits de l'homme sur une base non discriminatoire est assuré à l'échelle universelle. Les nombreux risques et incertitudes qui jettent une ombre sur

M. Giray (Turquie)

les promesses de l'époque de transition actuelle sont souvent étroitement liés aux différents aspects de la question des droits de l'homme. En effet, les rivalités ethniques, les tendances chauvinistes, le traitement xénophobe de communautés migrantes, les pratiques racistes, le fanatisme religieux et l'intolérance ne peuvent être éliminés que par un strict respect des droits de l'homme. Nous devons tous reconnaître que le respect des droits de l'homme est un domaine d'intérêt légitime pour l'Organisation des Nations Unies et que c'est dans cette instance universelle que nous devons nous efforcer d'établir des normes qui soient applicables partout.

Je suis fier de pouvoir dire que depuis l'instauration de notre République, il y aura bientôt 70 ans, la Turquie a accompli de grands progrès pour garantir aux citoyens turcs la possibilité de jouir le plus largement possible de leurs droits de l'homme. La Turquie est devenue partie à tous les instruments européens visant à protéger les droits de l'homme. La législation turque est constamment révisée et amendée pour empêcher que des abus ne soient perpétrés.

La propagation de la toxicomanie et le trafic illicite des stupéfiants continuent de représenter une menace globale affectant tous les pays. Souvent lié à la contrebande des armes et au terrorisme international, ce fléau a pris des dimensions alarmantes. La Turquie estime que la réponse à cette menace devrait être concertée, vigoureuse et globale. Nous sommes totalement prêts à contribuer aux activités visant à l'éliminer. Nous nous félicitons de la création du Programme international de lutte contre les stupéfiants des Nations Unies. Nous sommes persuadés que cette nouvelle structure jouera un rôle fondamental dans la campagne internationale contre les stupéfiants et pour renforcer la coopération régionale et internationale.

Le sort des peuples des Balkans et du Moyen-Orient, y compris de la région du Golfe, est d'un intérêt particulier pour la Turquie. Dans ce contexte, nous attachons de l'importance à l'avenir de la Yougoslavie, car la paix et la stabilité dans les Balkans dépendent dans une grande mesure de ce qui se passe dans ce pays. Nous sommes profondément préoccupés par la violence qui se déchaîne actuellement entre les peuples de la Fédération yougoslave. Nous espérons que ce conflit trouvera une prompte solution grâce au dialogue et conformément à la volonté des peuples yougoslaves, qui devraient être les seuls à déterminer l'avenir de leur pays.

M. Giray (Turquie)

Un règlement rapide de la crise yougoslave est essentiel au maintien de la stabilité, non seulement dans les Balkans, mais aussi dans le reste de l'Europe. C'est pourquoi nous appuyons les initiatives de paix des pays de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et espérons sincèrement que ces initiatives donneront des résultats positifs. Nous nous félicitons également de la résolution sur la Yougoslavie adoptée hier par le Conseil de sécurité.

M. Giray (Turquie)

Au Moyen-Orient, deux questions séparées sont d'une importance fondamentale : trouver une solution juste et durable à la question de Palestine et au conflit arabo-israélien, tout en maintenant et en consolidant la paix et la sécurité dans la région du Golfe.

A de nombreuses reprises, nous avons eu la possibilité d'exprimer notre position ferme sur la question de Palestine, qui est au coeur du conflit du Moyen-Orient. La Turquie est convaincue qu'une solution à ce problème doit être fondée sur des négociations entre toutes les parties menées sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Nous sommes heureux de voir que les efforts des Etats-Unis, associés à la position ferme et réaliste des pays arabes et de l'Union soviétique, ont créé les conditions nécessaires à la tenue d'une conférence régionale. Nous espérons sincèrement que toutes les parties au processus de paix feront un effort pour empêcher que cette occasion ne soit pas perdue.

Avant d'expliquer nos vues sur la situation d'après-guerre dans la zone du Golfe et sur la nécessité d'accroître de façon substantielle la coopération économique multilatérale dans le cadre de l'instauration de la confiance dans tout le Moyen-Orient, je voudrais souligner combien nous sommes heureux de constater la normalisation graduelle de la situation au Liban et le rétablissement de la paix dans ce pays ravagé. Nous pensons que la réconciliation nationale au Liban exige une paix solide et la pleine application de l'Accord de Taëf. Cette paix ne peut être édiflée que sur la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban. C'est pourquoi, nous considérons les efforts du gouvernement de réconciliation nationale pour étendre sa souveraineté sur tout le pays comme un pas dans la bonne direction.

La situation politico-militaire d'après-guerre dans la zone du Golfe offre de meilleures perspectives assombries en partie par l'incertitude. Le Koweït a été libéré et nous nous réjouissons de la restauration de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, ainsi que de son gouvernement légitime. Les efforts du Gouvernement et du peuple koweïtiens pour surmonter les effets dévastateurs de l'invasion et de l'occupation sont louables. Nous sommes certains que ces efforts, qui ont déjà commencé à donner des résultats tangibles, conduiront bientôt au rétablissement de la prospérité d'avant-guerre du Koweït.

M. Giray (Turquie)

Les politiques d'après-guerre du leadership iraquien ont été une source de préoccupation majeure pour nous. Ces politiques ont abouti à une crise de réfugiés aux proportions colossales à la suite du cessez-le-feu. Les politiques iraquiennes ont été également ambivalentes quant à l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ceux qui ont souffert le plus de ces politiques sont les Iraquiens eux-mêmes, qui font face à de graves pénuries et à de grandes difficultés alors que l'hiver approche. En conséquence, le respect complet par l'Iraq de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures relatives aux différents aspects du règlement d'après-guerre n'est pas seulement la légitime attente de la communauté internationale, mais aussi une condition préalable à la réintégration de ce pays dans la famille des nations. Nous espérons sincèrement que le leadership iraquien agira en conséquence et qu'on pourra mettre fin aux souffrances du peuple iraquien.

La Turquie pense qu'une coopération économique multilatérale véritable au niveau régional pourrait contribuer au renforcement de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient en entraînant une communauté accrue d'intérêts. Parce que chaque pays a des intérêts dans la préservation de la paix régionale, l'interdépendance économique pourrait ouvrir la voie à des mesures d'instauration de la confiance plus poussées, comme cela a été proposé par la Turquie, dans le cadre de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), qui a tenu sa vingtième session ministérielle à Istanbul en août dernier. Cette première réunion des ministres des affaires étrangères islamiques depuis la fin de la guerre du Golfe a décidé de continuer à déployer des efforts dans cette direction, afin de garantir la primauté du droit international, de la justice et de la légitimité à long terme et d'y contribuer. Nous sommes particulièrement satisfaits de voir que la réunion ministérielle de l'OIC à Istanbul a ainsi souligné son attachement à l'instauration d'une paix juste et durable grâce au dialogue, à la coopération et au respect de la légitimité internationale.

L'esprit des temps nouveaux, qui se manifeste par des démarches en faveur de la réconciliation et du changement pacifique, commence à prévaloir sur le continent africain tout entier, du Sahara occidental à l'Afrique australe.

M. Giray (Turquie)

En ce qui concerne la situation au Sahara occidental, nous appuyons pleinement la mission de bons offices du Secrétaire général, poursuivie conjointement avec le Président actuel de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), dans la recherche d'un règlement rapide de la question. Conformément à cette politique, la Turquie est heureuse de fournir des observateurs militaires pour prendre part à la surveillance du cessez-le-feu qui est entré en vigueur le 6 septembre 1991. Nous espérons que les parties au conflit continueront de coopérer avec le Secrétaire général dans l'application du plan de référendum dans ce territoire.

Depuis que la Namibie a accédé à l'indépendance, le processus de changement politique amorcé en Afrique du Sud est une source de satisfaction pour mon pays. La Turquie a toujours adopté une position ferme en faveur de l'élimination complète de l'apartheid. Nous nous félicitons de l'abrogation du Land Acts, du Group Areas Act et du Population Registration Act - les piliers d'un système odieux - en tant que mesures historiques dans cette direction. La Turquie voudrait également voir une accélération du processus de négociation de la nouvelle constitution menant à l'établissement d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale, qui lui donnera l'occasion de reprendre la place qui lui revient dans la communauté des nations.

La continuation des dissensions internes qui a infligé au peuple afghan des souffrances indicibles se détache nettement parmi les problèmes qui compromettent la paix en Asie et c'est une source de grave préoccupation pour la Turquie.

Nous nous félicitons de l'accord Baker-Pankin annoncé le 13 septembre, qui prévoit la cessation de la livraison de matériel militaire aux parties au conflit à partir du mois de janvier prochain. Nous espérons que cette mesure facilitera la recherche d'une solution politique conforme à la dernière initiative de paix du Secrétaire général, lancée le 21 mai 1991. Cette solution exige la mise en place d'un gouvernement représentant tous les segments de la société afghane qui, à son tour, exige un dialogue entre les Afghans. D'où la nécessité de souligner, à ce stade, la promotion d'un dialogue soutenu entre les parties afghanes qui doit être mené en même temps que les consultations en cours entre les pays concernés.

M. Giray (Turquie)

En tant qu'ami du peuple afghan, la Turquie est prête à continuer de contribuer à la recherche d'un règlement politique en Afghanistan.

La situation à Jammu-et-Cachemire continue aussi de nous préoccuper. Nous espérons sincèrement que la volonté mutuelle qui se manifeste dans le dialogue en cours entre le Pakistan et l'Inde se traduira également de manière positive au Cachemire et qu'un règlement pacifique sera trouvé au différend, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et des dispositions de l'Accord de Simla.

Tout au long de l'année écoulée, la République turque de Chypre-Nord et la Turquie ont déployé des efforts intensifs pour trouver une solution juste au problème chypriote sur la base de l'égalité politique des deux parties en présence dans l'île. Nous recherchons une solution globale et durable à une situation extrêmement compliquée et délicate opposant deux communautés nationales ayant chacune leur propre identité. La réalité, c'est que depuis 28 ans il n'existe à Chypre aucune autorité politique conjointe ayant compétence pour représenter les deux populations de l'île et parler en leur nom. C'est cela le coeur du problème. Tant l'état d'association que le gouvernement conjoint qui existaient en 1960 ont connu une fin violente au bout de trois ans. Au cours des 28 années qui ont suivi, il n'y a eu ni Etat conjoint ni gouvernement conjoint. Le règlement de la question de Chypre permettra aux deux parties qui se gouvernent elles-mêmes séparément de s'unir et de partager le pouvoir dans de nouvelles conditions et dans le cadre d'une nouvelle association. Ce règlement devrait tenir pleinement compte des droits et des intérêts légitimes des deux parties et ne devrait en aucune façon être la source de conflits futurs dans l'île et au-delà.

Dans le cadre du processus qui se déroule actuellement au titre de la mission de bons offices du Secrétaire général, de grands progrès ont été faits sur la voie de l'élaboration d'un projet de cadre d'accord global; mais de profondes divergences subsistent entre les deux parties sur des questions d'importance vitale. Pour parvenir à un règlement, les deux parties en présence dans l'île doivent d'abord arriver à un accord sur ces questions.

Il y a quatre mois, la Turquie a proposé la tenue d'une réunion quadripartite sur Chypre, avec la participation, sur un pied d'égalité, des dirigeants chypriotes turcs et chypriotes grecs ainsi que celle de la Turquie et de la Grèce à un niveau politique élevé. Cette proposition, qui

M. Giray (Turquie)

visait à imprimer un élan important à la mission du Secrétaire général, a été rejetée à l'époque par la Grèce et la partie chypriote grecque. En dépit de ce rejet, l'idée d'une réunion de haut niveau sur Chypre continue d'être largement appuyée. On estime maintenant de façon générale qu'une telle réunion ne pourra avoir lieu qu'après que les deux parties dans l'île seront tombées pleinement d'accord sur tous les aspects du problème.

Nous espérons que l'on arrivera à cette étape dans un proche avenir. Nous estimons que l'absence de contacts directs entre les parties à Chypre et la profonde méfiance existant entre les deux communautés continuent de compliquer gravement le processus. Nous sommes convaincus que si les deux dirigeants à Chypre reprenaient des contacts directs, la possibilité de réduire les divergences existantes serait grandement renforcée. A notre avis, cela est à la fois nécessaire et naturel entre deux parties qui sont appelées à coopérer et à partager le pouvoir selon le règlement auquel on sera parvenu.

En même temps, il s'impose d'urgence que les parties progressent sur la voie de l'établissement de relations nouvelles et constructives fondées sur le respect mutuel. Le Parlement chypriote turc a récemment adopté à l'unanimité une résolution qui demande que des mesures propres à accroître la confiance et la bonne volonté soient appliquées sans délai afin de créer une atmosphère constructive entre les deux parties et d'établir une base pacifique pour leurs relations.

Grâce aux efforts déployés par la partie turque pour préparer la voie à un règlement librement négocié et mutuellement acceptable, le problème est maintenant passé à une nouvelle étape. Cette nouvelle étape exige de la communauté internationale de faire preuve d'impartialité et d'appuyer un accord reposant sur le consentement de deux parties égales : les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs. Ce dont on a actuellement besoin, ce n'est ni de récriminations ni de la poursuite d'un affrontement implacable, mais d'une nouvelle mentalité qui conduira à un changement positif. Nous savons que la partie chypriote turque est prête à continuer sur cette voie constructive.

Je voudrais maintenant en venir aux questions économiques internationales. Les profonds changements politiques auxquels nous avons assisté ces dernières années se font également sentir au plan économique. L'intégration plus poussée des pays d'Europe centrale et orientale et de

M. Giray (Turquie)

L'Union soviétique dans l'économie mondiale devrait offrir de nouvelles possibilités aux pays en développement. Le débat de haut niveau qui a eu lieu lors de la deuxième session ordinaire du Conseil économique et social a été utile dans la mesure où il a permis de mieux comprendre cette évolution. Nous assistons présentement à une grande convergence des politiques économiques, laquelle est sans précédent. Malgré une tendance plus poussée à l'intégration mondiale, les problèmes difficiles de la décennie écoulée demeurent essentiellement inchangés. Les pays en développement souffrent toujours de la pauvreté, de termes de l'échange défavorables, d'une dette extérieure excessivement lourde et de sérieux problèmes écologiques. Malgré ces difficultés et bien que la croissance économique continue, dans de nombreux pays en développement, à être insuffisante, on a quelques raisons d'être optimiste.

Il semblerait que les perspectives de croissance dans les pays en développement reposent essentiellement sur trois facteurs : les politiques qu'ils adopteront eux-mêmes, la performance économique des pays industrialisés et la capacité du système économique international d'appuyer l'application, par les pays en développement, de politiques efficaces.

Les progrès réalisés en ce qui concerne la dette, comparativement au volume total de la dette extérieure, demeurent modestes. Les accords de réduction de la dette en faveur de certains pays ont suscité certains espoirs. L'examen cas par cas auquel il est procédé devrait comprendre tous les Etats endettés, une attention particulière étant accordée aux pays les moins avancés.

Un moyen important qui permettrait aux pays en développement d'alléger le fardeau de la dette extérieure et de poursuivre leur développement est le commerce. Le commerce est un excellent moyen pour les pays en développement de promouvoir leur croissance économique et de réduire l'écart les séparant des pays industrialisés. Cependant, la persistance du protectionnisme commercial réduit les possibilités offertes par une extension du commerce. De nombreuses décisions importantes dépendent du succès des négociations commerciales de l'Uruguay Round. A ce propos, nous nous félicitons de la déclaration faite par le Groupe des 7, selon lequel ces négociations devraient s'achever avec succès avant la fin de 1992.

M. Giray (Turquie)

Pour terminer, je voudrais réitérer l'espoir que cette quarante-sixième session de l'Assemblée générale soit couronnée de succès et contribue à la sécurité et au bien-être de toutes les nations. Ma délégation s'engage à contribuer pleinement à la réalisation de notre objectif commun

M. de MARCO (Malte) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à adresser mes félicitations à l'Ambassadeur Shihabi à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session. Son élection rend hommage non seulement à lui personnellement pour la contribution dévouée qu'il apporte depuis nombre d'années aux travaux de notre organisation, mais aussi au pays qu'il représente, l'Arabie saoudite, avec lequel Malte entretient des relations amicales et diplomatiques de longue date. Je lui souhaite plein succès dans sa tâche, et je tiens à l'assurer de l'appui de la délégation maltaise dans ses efforts pour mener à bien les travaux de l'Assemblée générale. Pendant les 12 derniers mois, j'ai eu l'occasion de mieux le connaître personnellement. Son amitié et ses conseils m'ont beaucoup aidé dans mon travail en tant que président de l'Assemblée générale durant la quarante-cinquième session.

Je tiens également à féliciter les nouveaux Etats Membres qui se sont joints à la communauté des nations. Malte souhaite la bienvenue aux Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies. Leur admission à l'Organisation en tant que pays souverains et indépendants confirme le jugement porté par l'histoire au sujet d'un pacte d'agression qui avait pour but de faire disparaître trois Républiques indépendantes, membres de la Société des Nations. Leur présence ici est une leçon qui nous apprend que les Nations Unies ne pourront jamais accepter une situation où l'agression l'emporte et où ceux qui ont impudemment les moyens de le faire assujettissent des peuples et des nations à leurs marchandages.

Le fait que, après avoir entendu l'année dernière, à cette époque, dans cette assemblée, le digne appel à la libération de son pays lancé par Son Altesse l'Emir du Koweït, nous l'avons entendu ce matin en tant que chef d'un Etat souverain libéré, Membre de l'Organisation des Nations Unies, est une preuve de cette détermination.

Nous souhaitons la bienvenue à la République populaire démocratique de Corée et à la République de Corée. Je saisis cette occasion pour remercier les gouvernements de ces deux nouveaux Membres de notre organisation de m'avoir reçu dans leur capitale en tant que président de l'Assemblée générale des Nations Unies avant même qu'ils aient déposé leurs demandes d'admission à l'Organisation. Je suis sûr que la présence de ces deux délégations ici, aux

M. de Marco (Malte)

Nations Unies, favorisera le dialogue et la compréhension qui mèneront, le moment venu, à l'unification de la Corée.

Mon pays souhaite la bienvenue aux Etats fédérés de Micronésie et à la République des îles Marshall qui ont accédé à la souveraineté et à l'indépendance par le biais du Conseil de tutelle. Leur présence ici contribuera certainement à la mission pacifique de notre organisation.

En appuyant la demande d'admission de ces sept pays, Malte a tenu à marquer le soutien qu'elle apporte à l'universalité des Nations Unies.

La politique étrangère de Malte consiste à projeter sur d'autres nations sa propre identité en renforçant la confiance dans les normes politiques d'une société pluraliste et d'un milieu démocratique où le respect mutuel et l'égalité de droits pour tous sont encouragés et défendus, et en renforçant le respect de ces normes. Mon pays est convaincu que la consolidation de ces valeurs démocratiques permettra aux nations de s'identifier avec la liberté et la justice sociale.

Nous sommes convaincus que la dimension humaine, du fait qu'elle englobe le respect des droits de l'homme, la reconnaissance du pluralisme, la promotion du progrès social et l'amélioration des niveaux de vie, est le fondement d'un monde interdépendant dans lequel la paix est indivisible.

Ces 20 derniers mois, nous avons assisté à la fin d'un monde bipolarisé. Nous avons vécu aux Nations Unies cette bipolarisation, et nous avons failli être marginalisés à cause d'elle. A ceux qui pensent que la fin de la bipolarisation débouche sur un monde unipolaire, je dirai que rien n'indique qu'une telle situation est en train de naître. La déclaration faite devant cette assemblée par le Président Bush, qui a assuré le monde que les Etats-Unis n'ont pas l'intention d'imposer une pax americana, mais cherchent au contraire une pax universalis fondée sur le partage des responsabilités et des aspirations, reflète la réalité d'une situation dont le maintien dépend de nous tous. Une approche multipolaire se dégage selon un scénario international dans lequel certains pays ou groupes de pays continuent à s'affirmer. Les Etats-Unis d'Amérique, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, la Communauté européenne, la République populaire de Chine et le Japon assument de nouvelles responsabilités politiques et économiques. Mais nous réitérons qu'une approche multipolaire dans le nouvel ordre international

M. de Marco (Malte)

saurait être fondée sur ce pentagone mondial, mais doit faire appel aux pays petits et moyens, qui peuvent contribuer au maintien de la paix et de la sécurité. Car les pays petits et moyens, qui représentent la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, ne forment pas une majorité silencieuse. C'est en fait dans ces pays que la plupart des problèmes du monde, tant politiques qu'économiques, sont les plus aigus.

Dans ce nouvel ordre mondial multipolaire naissant, la notion de la dimension humaine doit être le fil d'or qui relie le tout.

Le concept de la dimension humaine présente des aspects intimement liés entre eux. Le premier porte sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales, qui sont définis dans les conventions internationales. Nous croyons à ces droits de l'homme, non pas dans l'abstrait, mais dans leur réalité concrète, droits qui englobent, comme il se doit, non seulement les droits à caractère juridique - qui sont, en soi, importants et précieux -, mais aussi les droits sociaux : le droit à la vie, le droit au logement et le droit au travail. Les droits juridiques et sociaux sont interdépendants.

M. de Marco (Malte)

Le deuxième aspect concerne le principe de la primauté du droit, principe qui protège l'individu contre l'exercice arbitraire du pouvoir et contre la discrimination.

Le troisième concerne la notion fondamentale de démocratie pluraliste, où la liberté de rassemblement et la liberté d'association peuvent se traduire par des élections libres et régulières. Malheureusement, dans certains pays le principe : "un homme, une voix" est devenu : "un homme, une voix, une seule fois".

La disparition de l'idéologie fondée sur la dictature d'un secteur donné de la société a montré que, dans le nouvel ordre international naissant, la notion de la dimension humaine n'a pas de frontière. Il importe maintenant que les Nations Unies créent les mécanismes nécessaires pour que cette notion ait force obligatoire. Qu'il me soit permis à ce propos de rappeler ce qu'a dit Boris Pankin, Ministre des affaires étrangères de l'URSS, à savoir qu'une discussion approfondie

"de questions spécifiques des droits de l'homme et de questions relatives au respect des accords internationaux dans ce domaine ne peut plus être écartée sous le prétexte artificiel d'une ingérence dans les affaires intérieures". (A/46/PV.6, p. 77)

Le nouvel ordre mondial accroît la nécessité d'arrangements régionaux pour maintenir la paix et la sécurité. De l'avis de mon gouvernement, le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui traite des accords régionaux, doit être examiné afin d'encourager, par le biais de tels accords régionaux, le règlement pacifique des différends par les Etats eux-mêmes ou par le recours au Conseil de sécurité.

Conformément à ce concept d'accords régionaux, Malte fait partie de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Depuis la promulgation de l'Acte final d'Helsinki, et sur l'insistance de Malte à la Conférence d'Helsinki, le lien qui existe entre la sécurité en Europe et la sécurité en Méditerranée a été reconnu. La Méditerranée est, toutefois, loin d'être un lac de paix. Les problèmes économiques et sociaux auxquels les pays d'Afrique du Nord sont confrontés, la situation au Moyen-Orient et la question de Chypre sapent les perspectives de paix et de sécurité dans la région. Nous soutenons que la Conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, avec la

M. de Marco (Malte)

participation de l'Organisation des Nations Unies, est le meilleur moyen d'aborder l'ensemble du problème. Toutefois, nous estimons que les conférences, toutes les conférences, ne sont pas une fin en soi mais un moyen d'arriver à un résultat. En l'occurrence, le résultat escompté est l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Dans le cadre de ces paramètres, nous encourageons toutes les initiatives tendant à rapprocher les parties en causes. C'est dire que nous appuyons l'initiative du Secrétaire d'Etat américain, James Baker, initiative à laquelle contribue aussi le Ministre des affaires étrangères soviétique, Boris Pankin. Toutefois, on ne pourra, selon nous, parler de perspectives de paix dans la région que lorsque Israël aura cessé d'installer des colonies de peuplement dans les territoires occupés. Ces colonies de peuplement ne font que créer de nouvelles difficultés et des problèmes humains graves qui risquent de nuire aux perspectives d'une solution juste et durable.

La situation en Yougoslavie, pays ouvert sur la mer Adriatique, est un sujet de vive préoccupation pour tous, pas seulement pour nous en Méditerranée. Elle soulève des questions et des problèmes auxquels l'Organisation devra un jour ou l'autre faire face. Il y a, d'une part, la notion de souveraineté d'un Etat vis-à-vis des Nations Unies, et, d'autre part, la dimension humaine en jeu du fait de la guerre. Il faut faire la distinction entre minorités nationales et entités nationales. Pour la question des minorités nationales, nombreuses sont les instances internationales qui ont fixé les paramètres de protection à l'intérieur de l'Etat auquel elles appartiennent. Mais les entités nationales - des peuples qui ont leur identité nationale propre et qui se sont groupés, parfois volontairement et parfois à la suite de circonstances historiques, et qui réagissent à des situations, préférant se dissocier de plus grandes entités - réclament une approche différente.

Nous examinons ce problème en étant parfaitement conscients de sa complexité et avec tout le réalisme que la situation exige. La situation en Yougoslavie pourrait bien n'être que la première d'une série de situations analogues dans d'autres pays, en Europe et en Afrique, où des peuples ont été déplacés, échangés et maltraités pendant les guerres, les conquêtes et le colonialisme. Il est donc fondamental de se montrer sensible au passé et

M. de Marco (Malte)

réaliste face au présent pour trouver des solutions fondées sur le principe de l'inadmissibilité de l'emploi de la force et qui tiennent compte des aspirations et des préoccupations légitimes de tous.

En ce qui concerne la situation en Yougoslavie, mon gouvernement a participé pleinement aux efforts que fait la CSCE pour rétablir l'ordre et la stabilité dans le pays, et ce, dans l'intérêt de la population et dans le but de désarmer une situation qui risque de devenir une menace pour la sécurité et la stabilité de la région. Dans ces conditions, toute tentative d'imposer des solutions par le recours à la force armée risquerait d'avoir de graves conséquences pour l'avenir.

Nous espérons que tous les leaders politiques et militaires en Yougoslavie et dans les républiques qui la composent réaffirmeront les principes de la CSCE comme moyens d'arriver à une paix négociée digne d'une Europe nouvelle et du nouvel ordre international que nous cherchons à instaurer. Nous croyons que la Communauté européenne fait oeuvre utile en essayant, par le biais des bons offices de lord Carrington, de faire accepter un règlement pacifique aux parties. Les Nations Unies pourraient être appelées à assumer les responsabilités envisagées dans la Charte, et plus particulièrement au Chapitre VIII consacré aux accords régionaux.

Le désarmement reste une priorité pour la communauté internationale. En dépit de la fin de la guerre froide, chaque année les dépenses militaires mondiales dépassent les 900 milliards de dollars. Pour ajouter encore à la tragédie du tiers monde, les pays en développement dépensent, pour se procurer des armes étrangères, une somme totale qui dépasse de 23 % celle qu'ils reçoivent au titre de l'aide économique au développement.

Malte est pour la réduction des armes nucléaires en attendant leur complète élimination, pour une réduction équilibrée des armes conventionnelles, et pour l'interdiction absolue de mettre au point, de fabriquer, de stocker et d'utiliser des armes chimiques et biologiques. Mon gouvernement souhaite que l'on s'emploie de toute urgence à appliquer des mesures de confiance et de sécurité à la haute mer.

M. de Marco (Malte)

En tant qu'Etat insulaire méditerranéen, Malte préconise un désarmement naval important dans le cadre des négociations internationales. Le processus de désarmement nucléaire qui se déroule actuellement en Europe doit s'appliquer également aux bases maritimes et aux bases aériennes.

Nous avons autant besoin de mers ouvertes que de cieux ouverts.

Le processus de la CSCE est entré dans une phase nouvelle et importante. Un concept de sécurité et de coopération prend forme de Vancouver à Vladivostok. Un vocabulaire commun est employé. La Charte de Paris représente une étape majeure dans les domaines politique et social.

Le rôle de Malte dans cette Europe nouvelle a logiquement débouché sur sa demande d'intégration à la Communauté européenne. Nous pensons que la Communauté européenne, si elle veut être à la hauteur de sa responsabilité de force motrice conduisant à l'unité européenne, doit être tournée vers l'extérieur et prête à s'agrandir. Nous sommes de ceux qui pensent qu'un processus de restructuration en profondeur n'interdit pas un élargissement.

Les conférences intergouvernementales conduisant à la coopération politique et à l'union monétaire, associées au processus communautaire acquis, ne doivent pas constituer un obstacle entre les Douze et les autres pays européens qui ont les qualités requises et la volonté politique d'adhérer à la communauté.

Il est juste, selon nous, d'accorder l'importance requise à l'aspect "marché" de la Communauté, mais nous voudrions suggérer que le concept de Communauté européenne défini par Hallstein - à savoir, nous ne sommes pas dans les affaires, nous faisons de la politique - doit être prioritaire dans l'évaluation du rôle de la Communauté en Europe et dans le monde.

Le rôle de Malte en Europe est lié à son rôle dans la Méditerranée. En fait, nous pensons que la participation de Malte à la Communauté renforcera la coopération entre la Communauté et les pays du sud de la Méditerranée. Dans ce cadre, nous plaçons également pour une conférence sur la sécurité et la coopération dans la Méditerranée, et continuons à apporter notre soutien au Forum méditerranéen occidental.

Au cours du présent débat général, les orateurs ont évoqué les problèmes des pays en développement. Les Nations Unies doivent être la conscience du monde et faire comprendre qu'il existe un rideau de pauvreté derrière lequel

M. de Marco (Malte)

des milliards d'hommes et de femmes sont condamnés dès leur naissance à mener une vie de misère et de famine. Il incombe à notre organisation de créer les structures nécessaires pour que cesse cette disgrâce de notre société contemporaine qui consiste à accumuler dans une région les mottes de beurre alors que dans d'autres régions du monde une partie de l'humanité meurt de faim.

Nous constatons l'existence de 15 millions de réfugiés et même davantage, victimes des conflits et de la sécheresse. Nous avons des réfugiés affamés auxquels nos conventions ne s'appliquent pas.

En tant que Président de l'Assemblée générale, j'ai adressé une lettre dans ce sens au Secrétaire général, mentionnant non seulement la présence de réfugiés de la mer albanais, mais suggérant également que des initiatives soient prises aux Nations Unies afin que le concept de "réfugié" soit élargi pour inclure "les réfugiés de la faim", et que des mesures soient envisagées pour encourager une assistance économique supplémentaire, par des sources bilatérales et multilatérales, dans ces circonstances malheureuses. Sur ces questions, j'ai reçu des indications positives tant du Secrétaire général que du Haut Commissaire aux réfugiés.

Nous pensons que notre organisation ne peut réduire son rôle à celui de simple spectateur dans le domaine du développement économique. Loin de s'effacer, elle doit faire du développement économique le fer de lance de ses activités en vue de l'édification d'une société plus juste, plus sûre et plus équitable dans son ensemble.

La question de l'environnement est d'une importance toute particulière pour mon gouvernement, qui a déjà pris des initiatives en ce qui concerne les conséquences néfastes des changements climatiques. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui doit avoir lieu au Brésil en juin 1992, envisagera l'adoption d'une convention-cadre sur les changements climatiques, conclusion appropriée de trois années de négociations intensives sur une initiative du Gouvernement de Malte lors de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Les questions concernant l'héritage commun de l'humanité, en particulier les fonds marins, les questions ayant trait aux préoccupations communes de l'humanité, en particulier le réchauffement de la planète et l'élévation du

M. de Marco (Malte)

niveau des mers, les problèmes affectant les droits des futures générations, sont tous des sujets qui requièrent notre attention permanente. Car nous en sommes responsables devant les générations futures.

Dans cet esprit, nous avons déjà proposé à l'Assemblée que le Conseil de tutelle, outre ses fonctions définies dans la Charte, ne gère pas seulement les territoires et les hommes, mais soit également le Conseil de tutelle du monde pour les questions concernant l'héritage commun et les préoccupations communes d'une humanité éternelle.

Pour que notre organisation puisse s'acquitter de son rôle de protecteur de la paix, de défenseur des libertés et encourager le progrès social et l'amélioration des niveaux de vie, elle doit devenir les Nations Unies de la deuxième génération. A cet effet, il doit exister un lien constitutionnel entre ses principaux organes - l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport,

"Cette question, à mon avis, ne concerne pas simplement le fonctionnement interne de l'Organisation; elle a une incidence sur le rôle qu'elle joue dans la défense de la paix." (A/46/1, p. 21)

Nous pensons que notre organisation doit se fonder sur le principe d'austérité. Pour répondre aux nouveaux défis que la situation internationale lance aux Nations Unies, il nous faut davantage de ressources et des engagements financiers plus sérieux. Nous avons souligné l'importance du principe d'austérité, non pour qu'il soit dépensé moins, mais afin de garantir qu'un engagement financier plus important donne des résultats optimaux.

Pour que ces Nations Unies de la deuxième génération disposent d'une puissance morale et soient au service des peuples de la terre, nous pensons que les considérations suivantes sont importantes :

Premièrement, une revitalisation des principaux organes des Nations Unies, et plus particulièrement de l'Assemblée générale et de ses liens avec le Conseil de sécurité et le Secrétariat;

Deuxièmement, la création de "systèmes d'alerte en cas de conflits";

Troisièmement, l'amélioration des forces de maintien de la paix des Nations Unies afin de renforcer la paix partout où une telle présence est utile et requise;

M. de Marco (Malte)

Quatrièmement, un rôle de chef de file pour les Nations Unies dans le processus du désarmement, en particulier dans le contrôle des transferts et ventes d'armes;

Cinquièmement, la mobilisation de toutes les ressources humaines pour lutter contre la misère dans le monde et pour trouver des solutions à la tragédie des réfugiés;

Sixièmement, une approche moderne et adéquate des problèmes affligeant les sociétés contemporaines, en particulier la lutte contre les stupéfiants, contre le SIDA et contre le terrorisme;

Septièmement, la création d'un centre de secours d'urgence en cas de catastrophes naturelles et humaines;

M. de Marco (Malte)

Huitièmement, le rôle additionnel du Conseil de tutelle en tant qu'organe chargé de préserver l'environnement, le patrimoine commun de l'humanité et l'objet des préoccupations communes des générations futures;

Neuvièmement, la mise en place d'un système efficace de sécurité internationale, accordant aux Articles 43 et 45 de la Charte la pertinence prévue pour eux par les fondateurs des Nations Unies;

Dixièmement, la réévaluation des buts et des objectifs des arrangements régionaux envisagés au Chapitre VIII de la Charte;

Onzièmement, le développement et le respect du droit international, non seulement dans ses domaines classiques mais également dans les domaines du développement économique et écologique; et

Douzièmement, le renforcement du rôle de l'individu aux Nations Unies, accordant ainsi à la dimension humaine la primauté justifiée qui est la sienne pour promouvoir le progrès social et de meilleurs niveaux de vie dans une plus grande liberté.

Nous avons essayé, dans cette allocution, de présenter les vues et les réactions d'un pays aux dimensions limitées, mais jouissant d'une situation géostratégique importante en Méditerranée, sur les problèmes d'aujourd'hui et sur les concepts qui sont ceux des Nations Unies. Malte a essayé d'apporter sa contribution, avec d'autres nations, pour promouvoir les principes de la Charte dans le cadre du contexte de la nouvelle situation internationale.

Car c'est en l'Organisation des Nations Unies que les peuples du monde entier mettent leur confiance à l'avenir. Les Nations Unies ont fait naître le sentiment qu'il convient de se mettre au service et de se dévouer à la cause de l'homme et au concept de paix dans la liberté.

Qu'il me soit permis, dans ce contexte, d'exprimer au Secrétaire général les sincères remerciements de mon pays pour son dévouement à la cause de la paix. M. Pérez de Cuéllar a consacré 10 ans de sa vie à l'Organisation en tant que Secrétaire général. Sans doute les 12 derniers mois ont-ils été pour lui les plus difficiles, en ce sens que l'occupation du Koweït a provoqué en lui un conflit naturel pour un homme de paix doté d'une grande sensibilité à l'égard de l'humanité. Ayant été proche du Secrétaire général au cours de ces 12 derniers mois, je tiens à lui exprimer ma profonde admiration pour les services qu'il a rendus à la cause de la paix.

M. de Marco (Malte)

Nous sommes tous confrontés à l'inconnu, mais c'est un inconnu dont nous pouvons deviner la direction. Bien que de nombreuses difficultés actuelles et de problèmes à l'état latent subsistent, la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies peut proclamer un engagement encore plus poussé à la cause de la paix et de la justice.

Nous avons une occasion unique, dans la situation internationale actuelle, de créer un nouvel ordre international. Nous ne pouvons manquer cette occasion. Comme l'a dit Henri Bergson : "Le temps est un chemin sur lequel vous ne passez pas deux fois." Tel est le défi d'aujourd'hui pour l'édification de l'avenir de demain.

La séance est levée à 13 h 15.